

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE QUOTIDIEN

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

La question des "affidavits"

Pierré est en prison — Larivière, s'il n'a pas dit vrai, sera-t-il poursuivi? — Double aspect d'une grave question.

L'arrestation, sous inculpation de parjure, du nommé Irénée Pierré fait entrer dans une phase nouvelle la question, presque fameuse déjà, des affidavits.

On se rappelle le fond de l'affaire. A la fin de la semaine dernière, M. Smart, député conservateur de Westmount, produisait à la Chambre deux déclarations solennelles signées, l'une d'Armand Larivière, l'autre d'Irénée Pierré.

Larivière, dans son affidavit, alléguait: "10—Que le 1er novembre 1922 on a expédié par le yacht Companion enregistré à Détroit, U.S.A., tonnage 21 tonnes, capitaine H.-L. Trasher, 300 caisses de scotch et 100 caisses de champagne; 20—Que cette boisson a été mise dans ce yacht, au pied du courant, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1922; 30—Que cette boisson a été vendue par l'entremise d'un nommé Kramer, agent de la Commission des liqueurs; 40—Que cette boisson était destinée à Vera Cruz, Mexique; 50—Que cette destination était fautive, par le fait qu'un des membres de l'équipage a déclaré que cette boisson était destinée à Cornwall, Ontario; 60—Que le 2 novembre 1922, aux échelles no 2, cette boisson a été saisie par les officiers du gouvernement fédéral; 70—Que cette saisie a été maintenue jusqu'au 3 novembre à huit heures a.m. et qu'à ce moment, les officiers qui avaient opéré la saisie, ayant reçu un ordre du gouvernement fédéral, permirent au capitaine de continuer sa course; 80—Que cet ordre de lever la saisie était signé à Montréal par M. A.-E. Giroux, douanier de Montréal; 90—Que cette manière d'agir de la part des autorités est scandaleuse."

Pierré, lui, s'en prenait directement à l'un des membres de la Commission des liqueurs. Il déclarait:

"10—Que sir William Stavert, l'un des membres de la Commission des liqueurs de la province de Québec, fait le commerce des liqueurs contrairement à la loi;

20—Que dans le mois de septembre dernier il a transporté et fait transporter de la boisson dans deux automobiles "touring", laquelle boisson était destinée aux Américains et était vendue sur les lieux (sur le chemin de Lacolle);

30—Que ces automobiles étaient conduites l'une par Lucien Boulard, l'un des chauffeurs de la Commission des Liqueurs, et l'autre par un autre chauffeur accompagné de sir William Stavert;

40—Que l'une des automobiles contenait 25 caisses de boisson et l'autre en contenait 35."

M. Taschereau, on le sait, répondit à M. Smart par une attaque de flanc qui ne touchait qu'en passant au fond de la question, mais qui, pour le moment, produisit un gros effet, parce qu'elle donnait au député de Westmount figure de naïf, pris à son propre piège. Le succès cependant fut peut-être plus considérable à la Chambre, devant la majorité ministérielle, enchanée de voir tomber de la sorte un adversaire, que devant le public.

Le Star, qui n'est foncièrement hostile ni au gouvernement ni à sa loi des liqueurs, publiait à ce propos, le lendemain, un article significatif. "Quand, disait-il, un député responsable se décide à appuyer des accusations de déclarations solennelles dûment assermentées, le gouvernement peut difficilement disposer de pareilles accusations par la simple méthode d'une défense vocale (can hardly pass over such charges by the simple method of vocal defence). Les allégations du général Smart et les affidavits dirigés contre la Commission des liqueurs de Québec portant une accusation de complicité dans la contrebande, par un membre de la Commission qui est spécifiquement désigné dans un affidavit, et portant aussi une accusation de contrebande à la connaissance et avec la connivence de la Commission comme corps, exigent une enquête en dehors de la Chambre (demand investigation outside the house). La seule façon de prouver ou d'improver de telles accusations est par le moyen d'une pleine, libre et impartiale enquête. Le gouvernement et les membres de la Commission comprendront sans doute qu'une telle enquête est essentiellement (vitally) dans leur propre intérêt, attendu qu'ils n'ont rien à craindre et tout à gagner — s'il n'existe rien sur quoi on puisse fonder les allégations. (Montreal Daily Star, article The Liquor Charges, 29 décembre.)

Ceci, notez-le bien, paraissait dans le numéro même qui portait le résumé du discours où M. Taschereau déclare que l'affaire à laquelle prétendait se référer Larivière est parfaitement correcte et flanquait le tout d'un éloge collectif des membres de la Commission.

Et c'est donc au discours même du premier ministre, le seul qui ait pris la parole, du côté ministériel, dans ce débat que se rapporte la phrase sur l'insuffisance, en l'espèce, de la simple défense vocale.

Mais ce n'est pas sur quoi nous désirons insister aujourd'hui.

Dès samedi dernier, M. Georges Pelletier écrivait ici même: "Ou Larivière dit vrai, et dans ce cas la lettre de M. Smart n'amène rien la situation de la Commission, accusée d'avoir vendu, le sachant, de la boisson à la caisse, pour servir à la contrebande. Ou Larivière dit faux, et dans ce cas, puisqu'il a prêté serment sur les Évangiles, il a fait un faux serment, son cas relève du procureur-général et celui-ci doit au plus tôt le traduire devant les tribunaux. M. Taschereau n'en a rien fait encore. Le fera-t-il?"

L'arrestation de Pierré sur la plainte de l'employé de la Commission Boulard (qu'il avait mis en cause dans son affidavit et qui déclare que tous les "faits mentionnés dans ledit affidavit sont entièrement faux"), l'arrestation de Pierré donne à la question de M. Pelletier un poids et un intérêt nouveaux.

Pierré est en prison et devra subir un procès qui peut l'envoyer au pénitencier. Pourquoi, s'il n'a pas dit vrai, Larivière ne serait-il pas inquiété?

En quoi — toujours s'il n'a pas dit vrai — son cas lui donnerait-il droit à un traitement différent de celui qu'on veut infliger à Pierré?

Il y a là-dedans plus que la question, déjà grave, de l'administration de la Loi des liqueurs.

Presque tous les jours on se plaint de la façon dont trop de gens jouent avec le serment. Tout récemment encore, un magistrat faisait à ce propos de vifs commentaires.

Il serait infiniment déplorable — si Larivière n'a pas dit vrai — qu'on laissât impuni un parjure porté avec tant d'éclat à la connaissance, non seulement de la Chambre, mais de tout le public.

Nous ne connaissons ni Larivière ni Pierré, nous ignorons personnellement ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans leurs allégations; mais, si leur cas est identique, s'ils ont dit faux, l'un et l'autre, nous ne pouvons comprendre pourquoi ils ne seraient pas identiquement traités.

Omer HEROUX.

L'actualité

Arc-en-ciel

"Bonne et heureuse année!"
Poignées de main, sourires, embrassades, accolades. C'est le retour de l'âge d'or. Des souffles paradisiaques embaument la terre embaumée de haines.

C'est la trêve des égoïsmes en lutte, l'été de la Saint-Martin de la fraternité.

Entre toutes les étreintes de ce jour des étreintes, brille ce don d'humanité sympathie. Entre deux orages, sur ce frêle pont chancelant qui relie une année de misère à une autre année de misère, lui est cet arc-en-ciel de douceur.

La vie est bonne après tout. "Pourquoi s'en faire?" comme dit le poète. Seuls les misérables, les créve-la-faim ont lieu de se plaindre, mais ne méritent guère d'être plaints. Les vaincus ont toujours tort.

C'est par pure magnanimité qu'on jette les miettes de sa table à la gueulante. N'en déplaise au proverbe qui redresse un siècle plus éclairé, pauvre et vicieux.

Dans un monde où les facilités de voler n'ont d'égal que l'honorabilité, le prestige attaché aux heureux détresseurs, n'avoir rien, c'est n'avoir ni esprit ni vertu. Scrupules de conscience, indices de médiocrité. L'esprit se mesure au succès, comme à l'école. La vertu, au sens véritablement latin du mot, consiste dans la lutte victorieuse contre l'obstacle, l'assaut implacable du struggle for life. L'échec est la défaite par les forces viles de la vertu. Des milliardaires, vultures dans leur porche d'égoïsme, constituent les saints de cette religion nictchéenne; patrons vénérables — honni soit qui mal y pense — et vénérés — veulent-ils nous croire — des innombrables petits gosses qui tournent autour d'eux comme les planètes autour de leur soleil.

Et puis les pauvres nous embêtent, après tout ils nous enrichissent de leur dénuement, ils pimentent nos plats de leur misère, ils nous rendent notre bonheur, amers, ils nous rendent notre bonheur.

On se blase, hélas! — par le contraste de leur infortune, mais ils nous embêtent en pareil jour. Nous leur souhaitons une bonne et heureuse année — quelle ironie — mais nous voulons ignorer qu'ils souffrent et que leurs petits ont froid. Qu'on ne mêle pas aux nobles horreurs de nos indignations les borborages crapuleux de leur faim! Il existe des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul pour eux. Les religieux, pauvres volontaires, peinent à leur prêter occupation des indigents. On ne comprend et ne soulage, bien que ses pareils.

On ne se souhaite une bonne et heureuse année qu'entre ses pareils, aussi. Nous, les grands, les riches, les heureux, les repus, nous nous souhaitons mutuellement des spéculations gigantesques, des coups de bourse pantagruéliques, des dividendes réplis et rebondis, des dispersions splendides et seraines.

Et au-dessus de ces vœux olympiques, véritablement aristocratiques, pleuvent sur la terre les vœux grands, moyens et petits, à la taille des individus, au niveau des diverses fortunes.

Et de même que les milliardaires gorgés de dinde et grisés de liqueurs fines se pourléchent les lèvres en se frottant royalement des misères, tout le monde se frotte des malheurs assemblés autour d'un mort, en ce jour de réjouissances, tout le monde se frotte des endeuillés, des sans-famille, des isolés.

Et qu'on ne se fasse pas la Saint-Martin de la fraternité?

Et là-bas, au bout du monde, dans la Russie "rouge" et glacée, dans ce Moscou qui médite des invasions napoléoniennes à l'envers, le petit Juif Trotsky et le sectaire Lénine, le verre de vin à la bouche, devant une danseuse, à la vue peut-être des carcasses de leurs millions de victimes, se souhaitent de nouveaux massacres, des bachanales de boïchisme, un "dix-huit Brumaire" mondial du prolétariat.

Il fait un doux temps de printemps, un peu humide, il est vrai, mais les yeux optimistes ouverts à l'aurore de l'an nouveau le parent des charmes que l'amoureux insensé découvre à son amie.

On a bien mangé, on va bien rire, bien s'amuser, l'on jette, sans compter, hors de son âme, des trésors d'indulgence.

La belle-mère tombe dans les bras de son gendre, les bas bleus emmêlés et jaloux s'embrassent, les adversaires politiques se reconnaissent mutuellement pour honnêtes gens. M. Taschereau va donner la cocarde à John Roberts, dans sa gacole, et lui souhaite, du fond du cœur, qu'un nouveau procureur général fasse commettre la sentence. M. Taschereau sort des bras de Roberts pour courir après M. Lavergne. M. Nicol télégraphie ses souhaits d'amitié au général Smart, le grand maître des orapettes, député par son ordre, se présente chez M. Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, pour étreindre sur son cœur la race canadienne-française tout entière, le snob tend la main au va-nu-pied de la rue et le monsieur pressé bénit le tramway qui ne vient de passer.

En ce jour de cordiales effusions, l'homme le plus froid réprime difficilement l'envie d'embrasser les poteaux télégraphiques.

Il y a de l'amour dans l'air. Baisers Lamourrette, chromos du sentiment, etc. de la Saint-Martin de la fraternité.

On se réjouit, le premier de l'an, le propriétaire au locataire qui sollicite une diminution de loyer, le patron à l'employé qui réclame une augmentation de salaire.

C'est une courte trêve de haine et d'égoïsme qui prépare une recrudescence de guerre.

ALCESTE.

Nos étudiants à l'étranger

Jusqu'à cette année, le gouvernement provincial n'avait envoyé que peu d'étudiants canadiens-français en Europe. Durant la dernière session, il a augmenté le nombre des bourses d'une manière sensible. D'après la nouvelle loi, quinze jeunes gens pourront, chaque année, aller parachever leurs études dans toutes les branches des connaissances humaines. Cette initiative pose un problème de premier ordre. Ce n'est pas tout d'obtenir à bon compte des spécialistes et des compétences; le principal est d'en user lorsque nous les aurons à notre disposition, de ne pas les laisser se rouiller comme des instruments inutilisés.

Il y a certains étudiants qui se placeront bien lorsqu'ils reviendront. Ainsi des médecins. La médecine que l'on professe et que l'on pratique au Canada, est la même que l'on professe et que l'on pratique au Canada. Nos jeunes médecins qui partiront pour les hôpitaux et les cours de la capitale française continueront à étudier ce qu'ils ont commencé d'étudier au Canada. Et lorsqu'ils reviendront, avec de nouveaux titres, loyalement obtenus, ils atteindront facilement une clientèle plus considérable et plus payante.

Leur intérêt bien entendu est de revenir s'installer au Canada, où ils brillent avec éclat parmi les membres de leur profession et pourront se faire un bel avenir matériel. On reconnaît facilement leurs mérites, et les hôpitaux de même que le public se hâteront de les recevoir comme ils le méritent.

Is contribueront à porter encore plus haut le prestige de la médecine canadienne-française dans le Canada. On le sait un peu partout, aujourd'hui. Les médecins du Québec se distinguent par leurs études approfondies, leur compétence et leur talent. Trois sous-arrivés dans les hôpitaux de Montréal des Anglais de l'Ontario et d'ailleurs qui ont plus de confiance à nos compatriotes qu'aux leurs.

L'envoi de médecins canadiens-français en Europe peut servir à hausser la réputation bien acquise de cette profession. L'on ne voit pas bien quels inconvénients il y aurait à en envoyer beaucoup, du moment qu'ils seront bien choisis, d'une intelligence et d'une moralité dépassant la médiocrité.

Il en est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

Il est de même des professeurs. Ce sont les diverses communautés canadiennes qui font œuvre d'enseignement et profitent des conditions nouvelles pour envoyer en Europe pendant quelques années leurs plus brillants sujets. Elles en ont à Paris, à Lyon, à Rome et ailleurs, qui continuent leurs études théologiques, philosophiques, littéraires, pédagogiques, etc.

La conférence de Paris est menacée de rupture

confrères auront déjà établi et consolidé leur position. Ils auront beaucoup de connaissances et beaucoup de culture, sans pour cela pouvoir mieux gagner leur vie. Déracinés quelque peu par leur séjour en Europe, ils entretiendront probablement des idées assez amères sur leur pays où ils ne pourront trouver un poste à remplir malgré leur compétence indiscutable. Ils accepteront des postes ailleurs, en dehors de notre province, dans d'autres universités, dans d'autres endroits, ils feront profiter des étrangers de leurs connaissances fraîchement acquises, et à nos dépens.

C'est un point sur lequel il faut attirer l'attention des autorités. Il est quelquefois difficile de faire à un jeune la place nécessaire; mais il y a moyen de s'entendre en y mettant de la bonne volonté. Il faut dire plus: il faut que nos étudiants, de retour d'Europe et des autorités s'entendent, parce que, sans cela, nous en souffrirons, non pas seulement les parties intéressées directement, mais encore le public. Nous ne pourrions laisser de jeunes professeurs d'un talent remarquable occuper des positions inférieures, s'en aller ailleurs, se déclasser faute d'avoir réfléchi suffisamment sur les difficultés qu'ils auront à rencontrer. C'est un problème à étudier avec attention et persévérance et à résoudre aussi, dans le plus court délai.

Il en sera de même pour nos futurs chimistes ou techniciens en toutes sortes de sciences. Ce n'est pas tout de leur fournir l'occasion d'étudier. Il nous faudra ensuite bénéficier de leurs connaissances, leur fournir les emplois qu'ils méritent. Or ce sera probablement la besogne la plus difficile.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

* * *

Il en sera de même pour nos futurs chimistes ou techniciens en toutes sortes de sciences. Ce n'est pas tout de leur fournir l'occasion d'étudier. Il nous faudra ensuite bénéficier de leurs connaissances, leur fournir les emplois qu'ils méritent. Or ce sera probablement la besogne la plus difficile.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

Que les gens hauts placés à la tête du mouvement, que les Canadiens intéressés au progrès de notre nationalité se réunissent pour aviser aux moyens d'offrir des postes acceptables à ceux qui en auront besoin et les mériteront. Sans cela, nous serons dans la même position que le cultivateur qui ne penserait qu'à ses semailles sans penser le moins du monde à récolter ses produits. Il est une devise qui doit nous diriger: Gardons chez nous nos compétences, gardons chez nous les étudiants que la province a fait instruire, aux frais du public, faisons en sorte que les Canadiens français profitent dans la plus grande mesure des connaissances qu'ils ont acquises.

M. Bonar Law demandera cet après-midi aux délégués français de discuter le projet anglais sur les réparations — Le cabinet Poincaré décide que la France ne peut rien concéder de plus.

Une brèche dans l'accord allié.

(Dernière heure.)

PARIS, 3 (S. P. A.). — A midi, aujourd'hui, le programme de la délégation britannique était le suivant: le premier ministre Bonar Law parlerait à la séance de trois heures, cet après-midi, et dirait à M. Poincaré que les Anglais sont disposés à discuter le projet français à condition que celui des Anglais et des autres pays le fussent en même temps.

On disait que si M. Poincaré refusait d'étudier le projet anglais, M. Bonar Law annoncerait que les Anglais ne voient pas l'utilité d'avoir d'autres conférences.

A l'issue de leur réunion particulière, les membres de la délégation britannique fondaient peu d'espoirs sur le résultat de la présente conférence. On faisait remarquer que les moyens de règlement suggérés par l'Angleterre et la France diffèrent énormément.

LA FRANCE NE PEUT RIEN CONCEDER DE PLUS

PARIS, 3 (S. P. A.). — Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, et a autorisé M. Poincaré à proposer, cet après-midi, à la conférence l'adoption du projet français relatif à la solution du problème des réparations, en spécifiant que c'est le minimum que la France puisse accepter. Au cas où la conférence n'accepterait pas ce plan, M. Poincaré a l'autorisation de demander à la conférence de prendre formellement note d'un manque d'accord parmi les Alliés.

Le conseil, qui était présidé par M. Millerand, président de la république, a déclaré que le plan des Anglais concernant les réparations s'écartait des cadres du traité de Versailles. Les ministres ont pris leur décision à l'unanimité.

M. POINCARE REÇOIT QUELQUES PERSONNAGES

PARIS, 3 (S. P. A.). — Après la séance du conseil des ministres, M. Poincaré a reçu plusieurs personnages officiels, entre autres Louis Barthou, président de la commission des réparations; M. Reibel, ministre des régions libérées, et M. de Lasteyrie, ministre des finances.

M. Poincaré a préparé ensuite la déclaration qu'il doit faire, cet après-midi, à la conférence allié. On dit qu'il va déclarer que le projet britannique demande à la France d'abandonner les garanties qu'elle peut avoir de la fidélité de l'Allemagne à se conformer à l'accord qui pourrait se conclure à la conférence.

LA VIE DE L'EGLISE

Concordat entre le Saint-Siège et le gouvernement de Lettonie.

Le Saint-Siège, représenté par S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de S. S. Pie XI, et le gouvernement de Lettonie, représenté par S. Exc. M. Zigrīds A. Meierovics, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, après avoir échangé leurs plénipotentiaires, ont convenu des dispositions suivantes:

I. La religion catholique sera librement et publiquement exercée en Lettonie et la personnalité juridique avec tous les droits, que le Code civil de Lettonie reconnaît aux autres personnes civiles, lui sera reconnue.

II. Le Saint-Siège, en s'entendant avec le gouvernement de Lettonie, et après que le cardinal Gasparri, l'archevêque de Riga, et l'immense majorité de l'épiscopat de Riga, ont par l'article VII, érigé à Riga un siège archiepiscopal et donné à l'archevêque de Riga un ou deux évêques auxiliaires. L'archevêque et les évêques seront de nationalité lettone.

III. Pour toutes les affaires ecclésiastiques, l'archevêque de Riga dépendra directement du Saint-Siège.

IV. Le Saint-Siège, avant de nommer l'archevêque de Riga, notifiera au gouvernement de Lettonie le candidat qu'il a choisi, pour savoir si, du point de vue politique, le gouvernement n'a pas d'objections à formuler contre ce choix.

V. Avant d'entrer en fonction, l'archevêque prêterait entre les mains de la République de Lettonie le serment de fidélité dans la forme suivante: "Je jure devant Dieu et sur les saints Évangiles, comme il convient à un évêque, de respecter et faire respecter par le clergé le gouvernement établi par la Constitution de la République de Lettonie, et de ne rien entreprendre qui soit de nature à compromettre l'ordre public."

VI. Le Saint-Siège, après entente avec le gouvernement de Lettonie, reconstruit le Chapitre diocésain de Riga selon les prescriptions du droit canon.

VII. La République de Lettonie, de son côté, s'engage:

a) A donner à l'église, pour le culte catholique, une église cathédrale choisie par le gouvernement et jugée convenable par l'archevêque;

b) A donner un immeuble convenable pour servir de résidence à l'archevêque et au Chapitre, avec les bureaux de la chancellerie et du Consistoire.

VIII. Les membres du Chapitre, les curés, et en général tous les ecclésiastiques sont nommés par l'archevêque selon les normes du droit canon.

IX. Les ecclésiastiques, à partir de l'ordre de sous-diacre inclusivement, sont exempts du service militaire et des autres fonctions civiles incompatibles avec la vocation sacerdotale, comme par exemple: jurés, membres du tribunal, etc.

X. L'Eglise catholique a le droit de fonder et de maintenir ses propres écoles confessionnelles: le gouvernement de Lettonie s'engage à respecter le caractère confessionnel de ces écoles et de son côté l'Eglise s'engage à respecter toute loi sur les écoles privées, conforme à cet engagement du gouvernement.

XI. Pour faire la formation d'un clergé letton, un Séminaire ecclésiastique diocésain sera fondé selon les prescriptions canoniques et sous l'autorité de l'archevêque. La langue employée dans l'enseignement du Séminaire, sauf pour la philosophie et les matières ecclésiastiques, sera le letton.

Pour ce qui concerne la fondation d'un collège letton à Rome ou l'allocation d'un nombre déterminé de bourses à ceux des élèves que l'archevêque voudra envoyer à Rome pour y faire des études ecclésiastiques, le gouvernement lettone s'entendra avec le Saint-Siège.

XII. Vu le nombre encore insuffisant d'ecclésiastiques de nationalité lettone, l'archevêque aura le droit, pour une période de transition, de faire venir, selon les besoins, des ecclésiastiques de l'étranger, qui pourront librement exercer les fonctions dont ils seront chargés par l'archevêque. L'archevêque aura soin d'indiquer au gouvernement de la République les noms de ces ecclésiastiques pour savoir si, au point de vue politique, le gouvernement n'a pas d'objections à formuler contre eux. Les membres du Chapitre, les doyens et les curés titulaires doivent être citoyens lettons.

XIII. La République de Lettonie

ne mettra pas d'obstacles à l'activité, contrôlée par l'archevêque de Riga, des associations catholiques en Lettonie, lesquelles auront les mêmes droits que les autres associations reconnues par l'Etat.

XIV. Les églises, chapelles, cimetières catholiques sont considérés comme propriété de l'Eglise catholique en Lettonie; ils sont librement administrés par l'autorité ecclésiastique, ne peuvent être aliénés ou confisqués par qui que ce soit, ni destinés à d'autres usages, contre la volonté de l'autorité ecclésiastique.

XV. L'immunité des églises, chapelles et cimetières sera observée selon les normes du droit canon.

XVI. Les propriétés de l'Eglise pourrout être soumises aux impôts, comme les biens des autres citoyens, excepté les édifices destinés au culte divin, ainsi que le Séminaire, les évêchés et les presbytères.

XVII. Les ecclésiastiques accusés d'avoir manqué aux obligations de leur état sacerdotal s'en justifient devant l'archevêque ou ses mandataires. Du jugement épiscopal il ne peut être fait recours au jugement laïque.

XVIII. Si des ecclésiastiques sont accusés près des tribunaux laïques de crimes prévus par le Code de Lettonie, l'archevêque ou son délégué sera en temps opportun avisé, et lui ou son délégué pourra assister aux séances des tribunaux et aux débats du procès.

XIX. Les ecclésiastiques condamnés par jugement à la détention subiront leur peine d'arrêt dans un monastère. Dans les autres cas, les ecclésiastiques coupables subiront leur peine comme les autres condamnés, après que l'archevêque les aura privés de la dignité ecclésiastique.

XX. La durée du présent Concordat sera de trois ans, à partir de la date du dépôt de la ratification, et sera prolongée par renouvellement tacite, d'année en année, sauf dénonciation de six mois à l'avance.

En cas de dénonciation du Concordat, les immeubles dont parle le Concordat, avec leurs immeubles restant acquis à l'Eglise catholique, et les personnes visées par le Concordat rentrent dans le droit commun en Lettonie.

XXI. Le présent Concordat sera ratifié par le Saint-Siège et par l'Assemblée constituante de Lettonie.

XXII. L'échange des ratifications sera effectué au Vatican, et le Concordat entrera en vigueur à la date de dépôt des ratifications.

En foi de quoi, les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent Concordat.

Fait au Vatican, ce 30 mai 1922, en double exemplaire.

Pierre, card. GASPARRI.

L. + S. Zigrīds A. MEIEROVICS.

DECLARATION

Au nom du gouvernement de la République de Lettonie, je déclare ce qui suit:

Le gouvernement de Lettonie accorde à l'archevêque, aux évêques, aux membres du Chapitre un traitement suffisant pour leur permettre de vivre d'une manière digne de leur rang, et, en cas de divergence sur la quantité du traitement, le gouvernement s'entendra avec le Saint-Siège.

Il s'engage aussi à aménager l'immeuble dont il est mentionné à l'article VII) du présent Concordat. Les édifices et les fonds nécessaires pour la fondation d'un Séminaire ecclésiastique diocésain seront donnés par le gouvernement de Lettonie et seront de même maintenues les autres allocations payées jusqu'à présent par le gouvernement.

Fait à Rome, ce 30 mai 1922.

L. + S. Zigrīds A. MEIEROVICS.

Le texte de ce Concordat est suivi, dans les "Acta", des lignes suivantes:

Entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République de Lettonie, un accord ayant été conclu et signé le 30 mai dernier par leurs plénipotentiaires respectifs, S. Em. Monsieur le cardinal Pierre Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, et S. Exc. Monsieur Germain Albat, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères de la République de Lettonie, se sont réunis aujourd'hui, 3 novembre 1922, au Palais apostolique du Vatican, et après avoir lu les Instruments respectifs de ratification ils ont trouvé pleinement conformes en tous et chacun de leurs articles. En suite de quoi ils ont, l'un et l'autre, procédé à l'échange des ratifications en question, et, en foi de cet Acte, ils ont souscrit de leur propre main le présent procès-verbal en double original, en y apposant le sceau de leurs armes.

Rome, au Palais apostolique du Vatican, le 3 novembre 1922.

Pierre card. GASPARRI.

Germain ALBAT.

Les élections d'hiver

(Suite de la première page.)

Taschereau, le régime qui se réclame sans cesse des vieilles traditions libérales (des traditions parentales, évidemment!) pour voir pareil coup de force. Cela dépasse tellement la mesure du vraisemblable qu'en dépit des confirmations qui arrivent de tous les côtés, de la multiplication des pronostics, on hésite encore à y croire.

Il n'y a pas seulement la date qui est odieuse, que cette campagne d'hiver qui menace la santé de tous les candidats, rouges comme bleus, et les députés ministériels ne sont guère plus enchanés que leurs collègues oppositionnistes qu'on les force à risquer la fluxion de poitrine ou la pleurésie. Mais il y a le fait qu'on impose au député des Deux-Montagnes, une campagne d'un mois, épuisante, un effort immédiatement après une session de plus de deux mois, où il a été pour ainsi dire seul à parler de son côté. On compte, à tort sans doute, sur l'épuisement de ses forces, car c'est une "santé" que le chef de l'opposition qui a guéri une grippe en prenant des bains froids en Chambre.

Le comble de l'ironie, c'est que le gouvernement annonçait qu'il veut faire approuver par les électeurs, sa politique de la voirie. Il se presse au dire de la Gazette, avant que les demandes de secours ne se multiplient de telle façon qu'il soit obligé d'en refuser un grand nombre et de susciter des propos malins. Cette loi de la voirie lui cause des embarras. Au cours de l'élection de Leduc M. Perron l'exaltait. Il combattrait avec elle plutôt que de la changer. Au cours de la session, on en a modifié l'économie de fond en comble. Devant le mécontentement des municipalités le gouvernement a tremblé et il prend à sa charge les routes provinciales et les routes régionales, pour ce qui est de l'entretien. La loi est donc tombée. Le ministre devait tomber avec elle. Il est possible que les électeurs respectent, pour lui, sa promesse.

Dans cette affaire d'élections d'hiver, il est un autre aspect qu'il faut faire ressortir. La province a fait construire pour cinquante millions de routes, au bas chiffre. Le gouvernement se vante, non pas à tort — si on ne tient pas compte du coût — d'avoir facilité les communications entre les diverses parties de la province et surtout entre les divers points des divers comtés. Le fait est qu'aujourd'hui les élections d'été se trouvent simplifiées. Pourvu que sa gorge y résiste, un candidat peut parcourir quatre ou cinq paroisses en un seul jour et y porter la parole. L'automobilisme a supprimé les distances. Mais en hiver on doit revenir au déconfort d'autrefois.

Dans un bon nombre, dans la plupart des comtés ruraux de la province, il est impossible de recourir, à l'époque des tempêtes, des bancs de neige et du froid intense, à ce mode de locomotion. Le gouvernement de toutes les libertés et de tous les progrès, ne tient aucun compte des progrès, quand il s'agit d'écarter un mandat.

On mentionne déjà un bon nombre de candidatures. Il y aura des changements dans la députation actuelle. Quelques députés ont demandé à se caser, moins peut-être par peur d'une élection que pour fuir la Chambre qui est devenue une sorte de geôle où ils sont réduits plus qu'à jamais à la fonction mécanique de machine à voter, où ils sont contraints d'approuver à toutes les gaffes gouvernementales.

L'un d'eux, M. Pélouin, député de Richelieu, avait coutume de se compenser de son silence et de son immobilité ordinaires, par la vigueur de ses acclamations. Des applaudissements. Une fois, c'était lorsque sir Lomer Gouin avait expliqué (?) la nomination de notre Médéric national à la Chambre haute — M. Pélouin fut tellement enthousiasmé du discours du premier ministre, qu'il se précipita au fond du hall pour en saisir un exemplaire. M. Pélouin s'en va et les pupilles s'en porteront mieux. Il accepte un poste, le poste d'inspecteur des prisons où ce bon Jos Lafontaine est mort et que M. Pilon, de Vaudreuil, a refusé de prendre.

Le départ de M. Pélouin à ceci de particulier qu'il a donné lieu à un amendement à la loi interdisant aux fonctionnaires du gouvernement de briguer les suffrages des électeurs à moins qu'ils n'aient quitté leurs fonctions depuis au moins six mois. MM. Robert et Monet voulaient un amendement à la loi. On leur avait, nous dit-on, laissé entendre en très haut lieu qu'il serait adopté. Il l'a été aussi, mais de façon à les exclure. Tous deux restent donc fonctionnaires, puisqu'on n'a pas accepté leur démission. Dans le cas de M. Robert, le fait est public.

Mais il fallait trouver un successeur à M. Pélouin. Ce successeur prévu était comte. On a donc amendé la loi de façon à permettre aux coroners et aux substituts du procureur-général de briguer les suffrages des électeurs. Nous verrons, à moins que l'opposition n'y mette obstacle, comme successeur de M. Maurice Pélouin, sanguin, rond et jovial, un jeune médecin mince et blond mélancolique, qui faisait fonction de thuriféraire pour M. Taschereau à la fameuse assemblée de Papineauville et lui lançait, en bottes, des fleurs de rhétorique que le premier ministre humait d'un nez ravi.

Et voilà comment les lois sont modifiées dans l'intérêt général. C'est devenu une telle habitude, que chaque fois qu'on présente un amendement quelconque, on se demande quel cas particulier le gouvernement veut-il régler par cette loi générale.

Louis DUPIRE.

L'ACCUSATION CONTRE PIERRY

TENEUR DE LA PLAINTE DEPOSEE PAR LUCIEN BOULARD, EN COUR DES SESSIONS

Nous avons relaté hier la poursuite intentée pour parjure contre Irénée Pierry qui avait signé un affidavit, produit par le général Smart, à Québec, jeudi dernier, et dans lequel il portait certaines accusations contre sir William Stavert.

Le plaignant est Lucien Boulard, mécanicien, domicilié au no 1304 de la rue Cartier.

Voici la teneur de la plainte: "Je suis croyablement informé et je crois véritablement que Irénée Pierry, commis, des cités et districts de Montréal, a en ladite cité de Montréal, le ou vers le 30 novembre 1922, sciemment, de propos délibéré et par corruption, déclaré et déposé sous serment dans un affidavit: (a) que sir William Stavert, un des membres de la Commission des liqueurs de Québec, aurait dans le mois de septembre 1922, transporté et fait transporter des liqueurs alcooliques dans deux automobiles de tourisme, lesdites automobiles étant destinées à des Américains et étant vendues sur-le-champ (Chemin de La-Croix); (b) qu'une des automobiles était conduite par Lucien Boulard, un des chauffeurs de la Commission des liqueurs de Québec et l'autre automobile par un autre chauffeur accompagné de sir William Stavert; (c) qu'une des automobiles contenait 25 caisses de liqueurs alcooliques et l'autre 35 caisses.

"Alors, ajoute la plainte, que les faits énoncés dans ladite déposition sont contraires à la vérité en totalité. Et je demande justice." (Signé: H.-L. Boulard).

"Assermenté le 30 décembre 1922 devant le juge en chef J. Décarie, de la Cour des sessions."

LA LOI SUR LES RECUS

LES PATRONS POURRONT ACQUITTER L'IMPOT EN BLOC SUR LEUR LISTE DE PAYE.

La loi décrétant un impôt de deux sous pour tout reçu ou quittance de dix dollars ou plus est entrée en vigueur, comme on le sait, avec la nouvelle année. D'autre part, on sait que la loi spécifique que même les listes de paye sont impossibles et que chaque nom qui y figure doit comporter un timbre lors de la signature. Le Board of Trade, de Montréal, et la Canadian Manufacturers' Association ont toutefois été informés, hier, par lettre de M. R. Farrow, commissaire des douanes et de l'accise, à Ottawa, qu'une nouvelle réglementation concernant les timbres à apposer sur les listes de paye vient d'être adoptée. Les employeurs pourront désormais acquitter en bloc le coût de la taxe qui s'impose et ils ne seront plus tenus de mettre un timbre à la suite de chaque signature. Cette décision a été prise en vue d'éviter de très gros ennuis aux compagnies de chemin de fer, par exemple, ou autres importantes compagnies qui ont plusieurs employés à leur service.

UNE AMENDE DE \$100

Bien que les polices d'assurances et les recus de toutes sortes doivent porter un timbre de deux sous, tel que prévu par la taxe du budget fédéral, ces polices d'assurances et ces recus seront parfaitement valides s'ils ne portent pas de timbres, et cette omission ne rendra pas les documents nuls et annulables. Mais il y a la pénalité. Celui qui enfreindra la loi du revenu sera passible d'une amende de \$100.

Telle est l'opinion exprimée par M. T.-L. Morrissey, président de la All Canada Fire Insurance Federation, qui déclare que l'on a consulté des autorités légales sur la question et que l'on suggère au ministre des douanes et de l'accise de référer la chose à la Cour suprême pour obtenir une décision définitive.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal No 442. A. Gravel, demandeur, vs. A. Groulx, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 11 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 88, rue Mozart-est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal No 374. Drouin et Gie, demandeurs, vs. A. Simard, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 11 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 310, rue Bourbonnais, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal No 487. Oscar Dittie, demandeur, vs. Hypolite Gaudreau, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 11 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 20, rue Irvillie, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1511. O. Letourneau et Cie, Demandeur, vs. E.-A. Leprohon, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 92, rue Notre-Dame-est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en pièce de tweed pour un complet, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1512. R. Maillé, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1513. The Silver Clothing Mfg. Co., demanderesse, vs. Youngs Clothing Co., défenderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1514. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1515. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1516. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1517. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1518. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1519. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1520. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1521. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1522. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1523. J.-L. Racine, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en tabac, cigares, bonbons, vitrines, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

En vente maintenant

LEO-PAUL DESROSNIERS

Fécite — Un charivari — La petite ole blanche, Prosper et Graziella — Au bord du lac bleu, Marguerite — Le rêveur — Une intrigue de palais — Un cénacle

ÉDITIONS DU DEVOIR MONTREAL 1922

PRIX: 75 sous l'unité—par la poste, 80 sous. Le vendent: Toutes les bonnes librairies et le rayon des livres, Remise spéciale au commerce.

LE DEVOIR MONTREAL

La Dominion Bridge

Le rapport de la Dominion Bridge Co. Ltd., pour l'exercice clos le 31 octobre 1922 vient d'être adressé aux actionnaires. Les profits ont été moindres que l'année précédente mais la compagnie a maintenu quand même sa position liquide. Voici les chiffres de profits et pertes comparés à ceux de 1921:

Profits, etc. \$ 188,670.38 vs \$ 512,690.43
Dépense, etc. 134,088.41 vs 134,305.47
Rec. nettes 54,661.97 vs 378,693.96
Solde créditeur 3,671,838.22 vs 4,293,144.26

Dividende 3,726,500.19 vs 4,071,838.22
Dép. sur inv. 200,000.00 vs 520,000.00

A reporter 3,466,500.19 vs 3,671,838.22
L'actif total est de \$11,414,217 comparativement à \$11,453,390.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal No 1544. C. Rouillard, demandeur, vs. J.-A. Paquette, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 2 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 206, rue St-André, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en graminées, meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal No 1545. O. Letourneau et Cie, Demandeur, vs. E.-A. Leprohon, défendeur.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au no 92, rue Notre-Dame-est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en pièce de tweed pour un complet, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT. J.-A. BOURDEAU, H.C.S. Montréal, 3 janvier 1922.

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal No 1546. R. Maillé, défendeur, vs. Youngs Clothing Co., demanderesse.

Le 12ème jour de janvier 1922, à 10 heures de l'après-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au no 1040, Blvd. Gouin, (Bordeaux), en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice

CALENDRIER

DEMAIN JEUDI 3 JANVIER 1922

OCTAVE DES SS. INNOCENTS

Lever du soleil, 7 heures 46.
Coucher du soleil, 4 heures 24.
Dernier Quartier, le 9, à 8 heures 1 du soir.
Premier quartier, le 26, à 0 h. 59 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET FROID

Aujourd'hui maximum 4
Même date l'an dernier -5
Minimum aujourd'hui 3
Même date l'an dernier -19

BAROMETRE:

8 heures du matin, 30.26; 11 heures, 30.23;
1 heure de l'après-midi, 30.20.

LES IRLANDAIS ET LE MAIRE Hylan

Dix agents de police montent la garde autour de l'hôtel de ville de New-York pour prévenir des manifestations irlandaises.

NEW-YORK, 3 (S. P. A.). — Dix agents de police ont été postés en face de l'hôtel de ville, aujourd'hui, pour le cas où reviendrait la délégation de femmes républicaines irlandaises qui ont paré dans les rues, hier soir, avec une bannière dénonçant le maire Hylan et la police pour le rôle qu'ils ont joué durant les hostilités qui se sont terminées par la prise de possession du consulat irlandais par Lindsay Crawford, représentant de l'Etat libre.

Aucune femme ne s'est présentée, toutefois, et le maire Hylan a pu travailler à son bureau sans être dérangé.

La police a continué à garder les bureaux du consulat. Elle a empêché d'entrer plusieurs femmes qui voulaient voir Crawford et lui demander quelle était l'intention de son gouvernement au sujet du rachat des obligations de la république irlandaise.

NOUVEAUX DONS POUR LA BASILIQUE

L'agr. Laflamme reçoit deux souscriptions de \$1,000 hier — L'enquête du prévôt des incendies se continue.

QUEBEC, 3 (D. N. C.). — Le mouvement de souscription en faveur de la basilique incendiée, bien que non encore organisée, se poursuit tous les jours. De nouveaux dons sont faits par des citoyens généreux. On mentionne celui du Dr Achille Paquet, \$1,000, et celui de la maison *Thibault et Frères*, \$1,000. Un paroissien a souscrit la même somme, mais n'a pas voulu donner son nom. Ces souscriptions portent à \$42,000 le montant déjà souscrit.

M. Eugène Leclerc, prévôt des incendies, continue son enquête. Il a entendu, hier, M. Champoux, avocat. Ce dernier avait vu un passant près de la basilique, le soir de l'incendie. Il avait été frappé des allures de cet individu. Cependant, le ressort du témoignage de M. Champoux que cet individu pouvait être un passant qui retournait chez lui paisiblement.

DES SECOURS POUR LE LEVANT

Un comité d'organisation rencontrera demain quelques membres du cabinet grec.

ATHENES, 3 (S. P. A.). — Demain, s'ouvrira ici une conférence entre des membres du cabinet grec et des représentants de l'organisation de secours qui s'occupe de la région du Levant. Les directeurs de l'œuvre des secours en Turquie, en Arménie et en Palestine seront présents, ainsi que des représentants des hôpitaux américains. Toutes ces personnes emploieront une semaine à conférer avec le gouvernement hellénique, à faire l'inspection des orphelinats et des lieux de refuge.

COMPAGNIE QUI SE DÉVELOPPE

La maison "Price Bros" utilisera le grand barrage du lac Saint-Jean pour produire 900 tonnes de papier à journal par jour.

Québec, 3. (D.N.C.). — La compagnie *Price Brothers* sera avant longtemps la plus grande productrice de papier à journal de tout le Canada, lorsque sera complétée l'exécution des projets de la *Quebec Development Company* avec laquelle le gouvernement a conclu un arrangement pour la construction d'un barrage à la Grande Décharge du lac Saint-Jean. Lorsque ces travaux seront terminés la *Price Brothers* aura augmenté considérablement sa production. Dans trois ans la production totale de la compagnie *Price* aura atteint 900 tonnes par jour ou 280,000 tonnes par année. En janvier, la production sera augmentée de 200 tonnes par jour. Vingt pour cent de la production totale du papier à journal du Canada sera produit par la *Price* qui va acheter 200,000 des 1,200,000 chevaux-vapeur que va produire le nouveau barrage.

LES GENS SERONT MIEUX SERVIS

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS ENLEVERA LES CLOTURES QUI BARRICADENT CERTAINES RUES DU QUARTIER AHUNTSLIC.

Depuis des mois, le représentant du quartier Ahuntslie réclame l'enlèvement de plusieurs rues du quartier fermées par la Compagnie des Tramways. A deux reprises, il a porté la question à l'attention de ses collègues; puis il a renouvelé ses démarches auprès de la Commission des Tramways.

Le résultat a été plutôt lent. Le comité exécutif doit maintenant agir et rendre service aux citoyens du quartier.

De longue date, la Compagnie des Tramways a barricadé les rues transversales de clôtures élevées, pour empêcher les gens de marcher sur les voies et éviter des accidents. Aujourd'hui, l'inconvénient se fait sentir davantage, maintenant que le quartier se développe rapidement et que des maisons se construisent dans ces rues bloquées par les tramways.

M. Bray a saisi le conseil de l'affaire par la résolution suivante: "Que le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'établir un passage à niveau et d'en établir également aux autres rues du quartier Ahuntslie qui traversent les voies de la Compagnie des Tramways, comme la chose lui a été demandée le 13 novembre dernier, et de faire tout en son pouvoir pour que cette question qui intéresse étroitement les résidents de cette partie de la ville soit réglée à leur satisfaction dans le plus bref délai possible."

LE TEMPS

Toronto, 3. (S.P.C.). — La faible dépression située hier matin, dans l'Ontario, a maintenant pour centre le lac Erie. Elle a donné lieu à une chute de neige au sud et à l'est d'Ontario. La plus abondante s'est produite près de Toronto. Il a fait beau ailleurs, si l'on fait exception de quelques chutes de neige dans les provinces de l'ouest.

PROGNOSTICS

Grands Lacs et baie Georgienne. Généralement beau et froid, ce soir et jeudi.

Vallée de l'Ontario et haut St-Laurent. — Vents frais du nord-est et du nord, froid et neige. Jeudi, généralement beau et froid.

Bas St-Laurent. — Vents frais du nord-est; froid et neige, ce soir et la majeure partie de jeudi.

Estuaire et rive-nord. — Beau et froid, aujourd'hui. Neige en quelques endroits jeudi.

Provinces maritimes. — Beau et modérément froid, aujourd'hui. Neige ou gésil jeudi.

Lac Supérieur. — Beau et froid, aujourd'hui. Neige, jeudi.

Manitoba. — Généralement nuageux et froid; quelques chutes de neige.

Saskatchewan et Alberta. — Généralement nuageux et quelques chutes de neige. Froid au nord, plus froid au sud.

Le canon de Bunker Hill

Responsable d'une fausse alarme

LE RECORDEUR CONDAMNE A \$50 D'AMENDE LA MAISON HUDON-HERBERT, PARCE QUE SON AVERTISSEUR D'ALARME A FONCTIONNE SANS QU'IL Y AIT EU D'INCENDIE.

La compagnie Hudon-Hébert devra payer une somme de \$50 à la ville, en vertu d'une décision du recorder Geoffrion, parce que son avertisseur d'alarme a appelé les pompiers sur les lieux sans qu'il y ait eu d'incendie.

Le recorder s'est basé sur la loi 7, Georges 5, chapitre 60, section 16, et sur le règlement municipal no 629, lesquels autorisent la ville à faire payer aux compagnies qui ont des avertisseurs privés reliés au système d'alarme municipal une somme n'excédant pas \$50, chaque fois qu'une alarme sera sonnée et qu'il n'y aura pas d'incendie.

La compagnie en question a allégué dans sa défense que le règlement tel que libellé est illégal et ultra-vires et que les allégations de la ville étaient fausses et mal fondées en fait et en droit. La ville a prouvé que, le 28 avril 1922, l'avertisseur privé installé à la compagnie, rue de Breslows, s'était mis en mouvement par le choc d'une courroie de l'ascenseur de la compagnie, qui s'était brisée; les pompiers se sont rendus au magasin de la compagnie pour répondre à l'alarme et ont constaté qu'il n'y avait aucun incendie et en conséquence la ville a conclu que la compagnie est responsable de la fausse alarme qui a été sonnée.

Le recorder Geoffrion a donné gain de cause à la ville, parce qu'il a prouvé les allégations essentielles de son action et que la compagnie n'avait pu prouver celles de sa défense. Il a condamné la compagnie à payer la somme de \$50 à la ville.

Au conseil municipal, la question des avertisseurs automatiques est revenue plusieurs fois sur le tapis; plusieurs échevins se sont prononcés contre le règlement qui condamne les compagnies à \$50 advenant une fausse alarme, parce que, disent-ils, il peut se produire des détecteurs dans le système d'alarme et qu'il serait injuste d'en rejeter la responsabilité sur les compagnies elles-mêmes.

Dans Sherbrooke

Sherbrooke, 3. (D.N.C.). — Si l'on en peut juger sur les apparences actuelles, la lutte municipale sera intéressante et vive dans le quartier est (Sherbrooke-est) d'ici la votation. M. E.-A.-C. Bourque, un citoyen en vue de ce quartier, a annoncé officiellement hier qu'il posait sa candidature au siège échevinal laissé vacant par M. J.-D. Tremblay.

Il se trouve donc pour ce siège deux candidats actuellement sur les rangs, M. Gédéon Bégin, comptable-licencié, ayant posé sa candidature dès la semaine dernière. Dans les quartiers sud et centre, les deux candidats, MM. Armand Crépau ingénieur et Goodhue, marchand de bois, seront vraisemblablement élus par acclamation.

Par le canal de Panama

Panama, 3. (S.P.A.). — Il est passé 2,997 navires par le canal de Panama durant l'année 1922. C'est un nouveau record. En 1921, année meilleure que toutes les précédentes, il est passé par le canal 2,814 navires.

Les droits perçus en 1922 s'élevaient à \$12,573,407, de sorte que pour la première fois depuis l'ouverture du canal la moyenne mensuelle a excédé le million.

Le tonnage net des navires de commerce a été approximativement de 12,985,000. Les cargaisons ont pesé près de 13,700,000 tonnes. Le record précédent pour le tonnage était de 11,435,811 et pour les marchandises de 11,599,214.

Dégâts par le feu

Sherbrooke, 3. (D.N.C.). — Le feu a détruit à Bury, près d'ici, une porcherie appartenant à M. Paul Quinn de l'endroit et a causé des dommages pour un montant de \$3,500. En plus de cet édifice, M. Quinn perd 16 porcs, quarante poules, des instruments aratoires, des machines, etc. Le feu aurait été causé par une défectuosité dans le système du chauffage.

Le guide municipal

M. Sévère Picard, le guide municipal, est revenu à son poste après une maladie de plusieurs semaines. Le bruit avait couru qu'il serait mis à sa retraite, mais les commissaires en ont décidé autrement du moins pour cette année.

Peu de pluie

Vancouver, 3. (S.P.A.). — La ville de Vancouver, qui est renommée pour ses pluies, a été relativement sèche en 1922. Il n'est tombé que 40,63 pouces d'eau, soit moins qu'à Montréal.

Fausse alarme

Québec, 3 (D.N.C.). — L'arrivée des pompiers à l'académie St-Jean-Baptiste, hier soir, a causé un émoi, rue St-Jean. Les pompiers avaient été appelés à cet endroit par un passant qui avait cru apercevoir de la fumée. Ce n'était que de la vapeur et les pompiers se sont retirés après avoir constaté qu'il n'y avait aucun commencement d'incendie.

M. SAUVÉ ENTRE EN CAMPAGNE

LE CHEF DE L'OPPOSITION PROVINCIALE TIENDRA UNE GRANDE ASSEMBLEE AU MONUMENT NATIONAL LUNDI SOIR A QUEBEC ET A CHICOUTIMI.

M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition à Québec, est en repos aujourd'hui dans sa famille à Saint-Benoit.

Il tiendra une grande assemblée au Monument national le lundi soir, 8 janvier courant. Parmi les orateurs qui l'accompagneront, mentionnons MM. les députés Smart, Galt et Dufresne, ainsi que MM. Gustave Monette, Hervé Roch, E.-L. Patenaude, J.-L. St-Jacques, etc. Il y aura également un orateur de langue anglaise et un orateur ouvrier.

Des représentants des quinze clubs oppositionnistes de la métropole assisteront à cette assemblée.

M. Arthur Sauvé tiendra une autre grande assemblée politique le 11 courant à Chicoutimi.

Ainsi que nous l'annoncions, hier, le chef de l'opposition sera banqueté à Québec le mercredi soir, 10 courant, par ses partisans de la capitale.

AU PALAIS

LE JUGE WILSON SERA ASSERMENTÉ, LUNDI. — LA COUR D'APPEL SIEGERA LE 15.

Il est à peu près certain que le juge Charles Wilson sera assermenté le 8 janvier prochain, quoique la nouvelle n'en soit pas encore officielle.

Le prochain terme de la Cour d'appel composé de cinq juges s'ouvrira le 15 janvier prochain. Les causes de la campagne seront entendues le 17.

M. Alban Germain, avocat, est revenu d'un voyage en Europe. Il a assisté à son retour au congrès de l'*American Law School Association*.

Mort d'un vieux fonctionnaire

Québec, 3. (D.N.C.). — M. Lauréat Siméon, qui fut pendant 45 ans, comptable à l'Assemblée législative, est décédé subitement, hier à l'âge de 83 ans. M. Siméon ne ressentait aucun malaise lorsqu'il s'est levé, hier matin. Au cours de l'avant-midi il fut pris d'un malaise soudain et s'affaissa. Le prêtre et le médecin ont été appelés, mais à leur arrivée, M. Siméon avait cessé de vivre.

M. Siméon naquit à Québec et fut pendant 45 ans comptable de l'Assemblée législative, il fut remplacé, il y a 7 ou 8 ans par M. Ant. Taschereau, secrétaire de la commission des écoles catholiques de Québec.

M. Taschereau à Montréal

Québec, 3. (D.N.C.). — M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, est parti cet après-midi pour Montréal. M. Taschereau passera une couple de jours dans la métropole où il rencontrera les principaux chefs libéraux.

Les changes à New-York

New-York, 3. — Le change sterling est irrégulier. Taux à demande (en cents): Grande-Bretagne, 465; France, 7.25; Italie, 5.17; Allemagne, 0.0133. Le dollar canadien fait 15-16 d'un pour cent d'escompte.

Les Belges sont désappointés

Bruxelles, 3. (S.P.A.). — Dans le monde officiel belge, on trouve inacceptable le projet présenté par l'Angleterre pour résoudre l'impasse des réparations. Les Belges ne cachent point leur désappointement, surtout parce que le plan anglais priverait la Belgique de son droit de priorité sur les versements d'indemnité.

La séance d'aujourd'hui

Paris, 3. (S.P.A.). — La deuxième séance de la conférence des chefs d'Etat alliés a commencé à 3 h. 05, cet après-midi. M. Poincaré était au fauteuil. Les ambassadeurs et les experts étaient aux aguets dans les salons attenants, tout comme hier. A leur arrivée, les délégués semblaient de sombre humeur. Le premier ministre anglais paraissait particulièrement abattu.

Theunis veut démissionner

Bruxelles, 3. (S.P.A.). — Le premier ministre Theunis a l'intention de démissionner après la conférence de Paris. La controverse sur l'usage du flamand à l'Université de Gand lui fait prendre cette décision. C'est l'*Etoile Belge* qui lance cette nouvelle. D'après ce journal, le premier ministre constate que cette dispute empêche le parlement de porter toute l'attention voulue au relèvement financier et économique de la Belgique. C'est pour aider à cette réhabilitation qu'il a accepté le pouvoir.

Pour l'hôpital des tuberculeux

LORD ATHOLSTAN VERSE \$1,000 — QUELQUES AUTRES SOUSCRIPTIONS.

Les souscriptions pour l'hôpital antituberculeux continuent d'arriver aux quartiers généraux du comité.

Signalons les suivantes depuis la publication de notre dernière liste: Mme J.-J. Lavolette \$ 50 Union des chauffeurs et ingénieurs de locomotives 10 Mme Victor Lenoir 10 M. le juge E. Lafontaine 50 Jos. Maisonneuve 10 Sophie Renaud 5 Chs. Archambault, notaire 5 Alphonse Fournier 20 Mme Henri Gauthier 20 Syndicat catholique et national des employés de tramways 5 Fraternité unie des charpentiers 25 Dr R.-Cameron Stewart 5 Banque Provinciale du Canada 500 Un ami des malades 10 Lord Atholstan 1000 Cie Brûleries Saint-Laurent 500 J.-B. Lagacé 10 Chevaliers de Colomb (Saint-Henri) 25 Un ami 5 E.-H. Wait 10 Dechaux frères 10

A l'Université

La reprise des cours dans les différentes facultés de l'Université de Montréal aura lieu le lundi avant-midi 8 janvier courant, et les élèves réintégreront leurs salles habituelles, les réparations les plus urgentes aux deux édifices incendiés étant terminées. Exception sera faite toutefois pour les élèves en chirurgie dentaire dont les cours seront donnés temporairement dans les salles affectées d'ordinaire aux élèves de l'école vétérinaire, soit dans l'annexe de l'édifice de l'école dentaire. Les étudiants qui, à la suite de l'incendie de l'Université, avaient dû chercher refuge dans quelques autres institutions affiliées, telles que l'Ecole des hautes études commerciales, l'Ecole polytechnique, etc., retourneront donc rue Saint-Denis.

Albert de Belgique à l'Elysée

Paris, 3. (S.P.A.). — Le roi Albert, de Belgique, accompagné du duc de Brabant, a rendu visite au président Millerand avant la séance du Conseil des ministres aujourd'hui. Une foule très nombreuse se pressait aux abords du palais de l'Elysée et a chaleureusement acclamé le monarque. On lui a fait aussi les honneurs militaires.

Harvey à la Maison Blanche

Washington, 3. (S.P.A.). — M. George Harvey, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, était l'hôte du président Harding à la Maison Blanche, aujourd'hui. C'est la première fois que l'ambassadeur vient à Washington depuis qu'il occupe son poste en Angleterre.

M. Harvey aura plusieurs entretiens avec le président et ses conseillers pour leur faire connaître ses impressions sur les problèmes économiques et autres de l'Europe.

Caucus des chefs irlandais

Belfast, 3. (S.P.A.). — Les chefs irlandais opposés au traité se sont réunis à Dublin, aujourd'hui, sous la présidence de M. J. J. O'Sullivan, au *Belmont Hotel*. La conférence a été gardée secrète. On rapporte qu'Eamon de Valera était présent et qu'il était accompagné de ses plus ardents partisans. On aurait étudié la situation actuelle et l'avenir du parti opposé au traité.

Déclaration de M. Poincaré

Paris, 3. (S.P.A.). — A l'issue de la séance du Conseil des ministres, M. Poincaré a dit que le plan des Anglais pour résoudre le problème des réparations ne plaisait à personne, pas plus aux Italiens et aux Belges qu'aux Français. Il a ajouté que la proposition de la banque d'Angleterre de s'emparer de l'or déposé par les Alliés à titre de garantie pour les emprunts est alarmante.

Le président du conseil a répété que le projet élaboré par son gouvernement constitue le minimum que la France puisse accepter et le maximum des concessions qu'elle peut faire.

Les obligations à New-York

New-York, 3. — La fermété prononcée des titres les plus actifs aux premières transactions de bons a fait croire à l'apparition de la demande traditionnelle de remplacement en janvier. Les obligations étrangères ont été relativement calmes et les titres du gouvernement américain ont baissé de 2 à 8 sous les 100, mais les obligations de chemins de fer, industrielles et de services publics ont enregistré des gains variant de petites fractions à près de deux points.

Royaume-Uni, 5 1/4 pour cent, 129 s'est amélioré d'une fraction.

LA PRESSE ANGLAISE ET LES REPARATIONS

La plupart des journaux anglais du matin approuvent le projet présenté par Bonar Law — Ce dernier demande aux journalistes d'être prudents.

Londres, 3. (S.P.A.). — La plupart des journaux du matin approuvent le plan de réparations anglais, tel que présenté à Paris, hier, mais l'énorme différence entre ce projet et celui de la France fait naître en certains milieux la crainte qu'un accord soit impossible. Le plan italien n'a pas encore été étudié, vu que l'on n'en a pas encore reçu tous les détails.

Le *Times* félicite le gouvernement. Ce journal reconnaît, cependant, le gouffre qui sépare les points de vue anglais et français. Il admet la possibilité qu'un conflit d'opinion amène une rupture de l'entente. Il lui répugne, toutefois, de considérer cette hypothèse comme probable, convaincu qu'il est que l'esprit de tolérance gagne du terrain et que la conférence actuelle a plus d'espoir de réussir que toutes les précédentes.

UN REGLEMENT D'AFFAIRES

Le *Telegraph* dit que le plan anglais représente la proposition la plus adoucie pour rompre avec les solutions conventionnelles de la question des réparations et y substituer un règlement d'affaires. Le *Post* croit que les propositions sont élaborées et ingénieuses et qu'à certaines conditions elles pourraient peut-être réussir.

Ce journal prétend que la question de savoir si un accord peut être conclu entre la France et la Grande-Bretagne dépend de l'attitude de l'Allemagne.

"Si les Allemands avaient fait preuve de bonne volonté, tout irait bien, mais ils ne l'ont pas fait et se sont conduits comme des gens qui font une banqueroute frauduleuse", dit le *Journal*. Le *Chronicle*, le *Daily News*, et le *Westminster Gazette* sont unanimes.

LES ALLEMANDS VEULENT PARLER

Les délégués allemands à Paris attendent l'invitation des alliés pour faire connaître leurs projets relativement aux réparations.

Paris, 3. (S.P.A.). — Les représentants de l'Allemagne à Paris, attendent une invitation des premiers ministres alliés pour faire connaître la manière nouvelle dont les Allemands aimeraient à voir se résoudre le problème des réparations. L'ambassadeur allemand a demandé que le porte-parole allemand, Carl Bergmann, puisse parler à la conférence, mais il n'a pas encore reçu de réponse. Le Dr Bergmann a dit, cet après-midi, que si on lui refuse la permission d'exposer verbalement les propositions de son pays, il devra consulter Berlin avant de les mettre par écrit.

On dit dans les milieux allemands que si la conférence se dissout avant que les premiers ministres aient répondu à la requête allemande, les propositions ne seront pas présentées du tout.

Commentant la déclaration que le premier ministre Bonar Law, a faite hier soir, et dans laquelle il était dit qu'il n'y avait aucune catastrophe dévastatrice à l'Allemagne, le *Grand-Britain* ne s'en trouverait que mieux, vu que l'Allemagne fait concurrence au commerce britannique, un haut personnage teuton s'est exprimé ainsi:

"Si l'Allemagne disparaissait, futur par les suites d'un cataclysme économique, je crains bien que les pays situés près de l'Allemagne tomberaient dans le gouffre avec elle."

MINEURS EN CONGRES

Une conférence des borins américains et de leurs patrons s'est ouverte ce matin à Chicago — Plusieurs questions à discuter.

Chicago, 3. (S.P.A.). — Les propriétaires de mines de charbon et les chefs des mineurs de tous les Etats-Unis se sont réunis ici, aujourd'hui, pour assister à la séance d'ouverture de leur troisième conférence tenue dans le but d'arrêter une base pour négocier de nouveaux contrats touchant les salaires et les conditions de travail, avant l'expiration des contrats actuels. Deux autres conférences ont déjà eue lieu.

Un télégramme de John-Hays Hammond, président de la commission créée par le président Harding, a averti les chefs syndicaux et les patrons, hier soir, que leur accord dispenserait la commission de fixer la responsabilité d'un échec.

La réunion d'aujourd'hui n'a pas seulement à étudier une base de négociations pour les salaires, mais aussi la limite de temps des contrats, le règlement de l'échelle des salaires et les questions d'arbitrage. Les mineurs, par l'intermédiaire de John-L. Lewis, leur président, ont annoncé que l'arbitrage et la réduction des salaires constituent deux compromis qu'ils ne pouvaient étudier.

En Australie

Melbourne, Australie, 3. (S.P.A.). — Le sénateur E.-D. Miller a été défait dans Darling, Nouvelle-Galles du sud, aux récentes élections fédérales, par Blakeley, candidat travailliste au Sénat. Le sénateur Miller a été ministre du rapatriement dans le gouvernement Hughes.

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal:

Livre sterling à New-York: Papier à 60 jrs 461.1-4 465.65 Papier à 90 jrs 461.1-4 469.65 Par câble s.-m. 465.3-4 470.15

Cours du change new-yorkais à 7-8. — Le franc, 727 — 734.

Bourse de Paris

Paris, 3. — Les prix ont été fermes en Bourse, aujourd'hui: Rentes, 3%, 59 fr. 5 centimes. Change sur Londres, 64 fr. 10 cent. Emprunt, 5%, 56 francs, 70 centimes.

Le dollar américain cotait 13 fr. 83 1-2 centimes.

L'argent en barre

New-York, 3. — L'argent étranger en barre fait 64 cents 5-8.

Décès

LAURENDEAU. — A Montréal, le 1er janvier 1922, à l'âge de 88 ans, est décédé Mme J.-O. Laurendeau, la veuve de M. J.-O. Laurendeau, née Céline Dostaler. Les funérailles auront lieu le 4 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de Mme A. Laurendeau, no 780, rue Sherbrooke, à 7 heures 30, pour se rendre à l'église du Sacré-Cœur, où le service sera célébré à 7 heures 45, et de là à la gare Viger pour Saint-Gabriel de Brandon, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MARIN. — A Montréal, le 1er janvier 1922, à l'âge de 50 ans, est décédé L.-Henri Marin, époux de Corinne Brodeur. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 courant, à 10 heures, à l'église de la Madeleine, où le service sera célébré à 10 heures 30 pour se rendre à l'église St-Vincent d'Outremont, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

FONDEE EN 1874



Page du Foyer

En traversant le jardin

Les matins d'hiver, souvent il m'arrivait de traverser tranquillement le jardin du Luxembourg. La terre brune était un peu plus ferme sous les pas, ou boueuse suivant les jours; les arbres étiraient des bras à demi défeuillés, noirs ou gris et tristes; mais dans les allées sans couleur les enfants jouaient aux billes, à la balle, ou dansaient à la corde. Les matins de printemps, je repassais encore dans le même beau jardin; les arbres renouvelés verdissaient; les gazons devenaient comme des velours et parlait des fleurs merveilleuses surgissant dans des massifs éclatants. Mais dans les allées les mêmes enfants jouaient aux mêmes jeux; c'était toujours les billes, la corde à danser, la balle.

Alors, je me souvenais de mon enthousiasme fou pour chacune des saisons de chez nous, et il m'apparut qu'une enfance canadienne connaissait des joies qu'une enfance française ignorerait toujours.

Qui de vous ne conserve pas au recoin le plus profond de son cœur le souvenir du moment où, de l'été, vos dix ans se sentaient passer à l'automne? Qui de vous n'a pas aux matins de septembre avidement guetté la pluie des feuilles rouges et jaunes, si gaie? Les des cache-cache de l'été, des courses pour les pompiers, vous attendiez ce moment avec une hâte ardente, furieuse, qui vous excitait, vous ravissait, faisait que vous débordiez de vie et de contentement; et ce plaisir de courir, de vous rouler dans les feuilles mortes croissantes, un jour, ne vous a-t-il pas paru un des grands bonheurs de ce monde?

Et après venaient les premiers frimas, les traîneaux sortis dès les premiers jours, la pelle; et de nouveau une joie pleine et des perspectives infinies dans votre imagination d'enfant; jeux multipliés et divers dans des montagnes de neige moëlleuse; ivresse d'avoir chaud et d'être heureux quand même en vous agitant dans le bon froid vif.

Là-bas, pendant que vous ressentiez cela, les jardins devenaient boueux et ternes, les feuilles se fanaient, mais toujours les petits enfants de France jouaient à la balle, aux billes, à cache-cache, et les fillettes comme pendant toute l'année sautaient à la corde; le seul changement, c'était le paysage attristé.

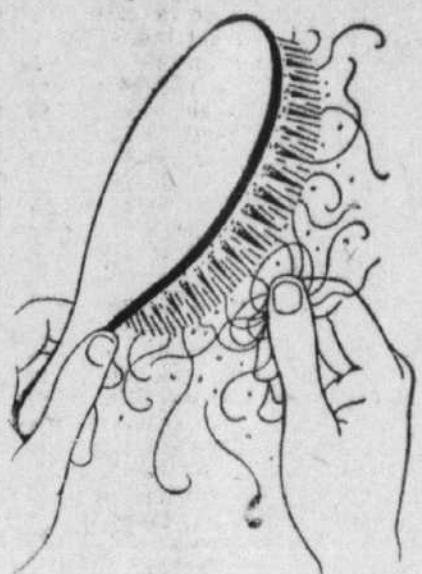
Tandis qu'ici, encore, lorsque la neige s'en va, le printemps apporte plus que des verdure et des fleurs; quand le traineau délaissé retourne au hangar, dès qu'un coin de trottoir se découvre, quelles parties! Que de choses vous ravissent: les rigoles, l'eau d'érable, le moine qui danse, les "marbres" qui gonflent les poches... Et la corde à danser des petites filles n'est pas simplement un jeu; c'est l'expression du printemps vivace retrouvé et la privation en a magnifié le charme.

Nos saisons rigoureuses, tranchées, là-bas, quand j'y pensais, je les trouvais plus belles, plus riches que toutes celles des ailleurs. Les ennuis que chacune comporte sont compensés par des jouissances plus fortes, plus marquées, plus profondes et nos enfances sont inoubliables. Nulle part au monde, il me semble, les retours de printemps, les retours de l'été, de l'automne, de l'hiver n'arrivent avec un pareil cortège d'impressions, nulle part, c'est si bon de vivre.

Michèle Le NORMAND.

Folie de laisser tomber les cheveux

35c de Danderine sauvent votre chevelure et mettent fin aux pellicules. — Tonique délicieux.



Vite! Ne tardez pas. Le cas de chaque tête chauve a débüté par la chute de quelques cheveux et la présence de quelques pellicules, mais bientôt les cheveux apparaissent clairsemés, maigres, puis ce fut la pitoyable calvitie. Cela semble un pèche de laisser tomber les cheveux ou de tolérer la pellicule destructrice alors que vous pouvez corriger promptement toutes ces affections de la chevelure avec une bouteille de cette délicieuse Danderine.

Des millions de personnes connaissent l'effet magique de Danderine, la façon dont elle soulage les crânes huileux, couverts de pellicules, qui démangent et comment elle aide à faire croître les cheveux longs, épais, forts et luxuriants. Danderine n'est ni collante ni grasseuse. C'est le remède le plus sûr et le plus sûr qui se vend le plus au monde parce que ce n'est pas un remède. Procurez-vous une bouteille à n'importe quel pharmacien.

LA LIGUE NATIONALE DE COLONISATION

SON OEUVRE DE FORMATION DES JEUNES COLONS

Aux nombreux bienfaiteurs, amis et admirateurs de la fondation du lac St-Jacques, comté de Portneuf, l'Association nationale de colonisation St-Jean-Baptiste, qui lui fait l'honneur de s'informer des succès qu'elle poursuit à cette opportune initiative, la Ligue nationale est heureuse de pouvoir répondre que cette jeune institution se développe à merveille et promet de s'élever à la hauteur des meilleures espérances de ses promoteurs.

Après vingt mois à peine d'existence, encouragée par les actives sympathies du public et la coopération éclairée des intéressés, elle a déjà produit des fruits tangibles, qui offrent le gage d'une féconde et utile carrière.

L'oeuvre est à présent installée confortablement, dans une belle maison neuve, avec chapelle fort convenable, service d'aqueduc, et bientôt système de chauffage central, ainsi que maintes autres commodités dont elle manquait, à ses débuts.

Les petits pupilles de la Ligue, sous la gouverne maternelle de leur dévoué directeur et de leur excellent régisseur de la ferme, se montrent fort contents, pleins d'entrain et d'ardeur au travail; leur santé morale, comme celle du corps, devient de plus en plus parfaite. Une transformation complète s'est opérée chez eux, qui fait qu'on retrouve de petits hommes résolus et bien doués à la place de ces enfants, souvent assez peu commodes, qui avaient été importés de la ville. Ils se montrent tout à fait encouragés et s'adonnent de bon cœur à leur besogne. La régénération morale qu'ils ont espérée les fondateurs paraît bien en voie de se produire, entière et permanente.

Tous les nombreux visiteurs à l'école de colonisation en sont très étonnés, autant qu'agréablement surpris. Il y a bien lieu d'en féliciter la Providence, si maternelle en ses desseins.

Quant aux goûts qu'ils prennent aux travaux de la terre et aux aspirations colonisatrices des "petits colons" du Lac St-Jacques, ils paraissent indéfectibles. On en a, d'ailleurs, eu de frappantes preuves dans le fait que les quelques dix ou douze jeunes garçons qui ont dû quitter l'orphelinat-école, au cours des derniers quinze mois ont tous voulu se faire ouvriers agricoles, chez des patrons à la campagne, ou ils ont donné pleine satisfaction, ce qu'on eût pu malheureusement espérer des lurons qui paraissent de Québec, au 15 mars 1921, pour former le premier noyau des pensionnaires de l'école St-Jean-Baptiste.

La vaste ferme de l'orphelinat-école, avec ses six cents acres de terre, dont une soixantaine déjà en pleine culture; sa belle étable et sa vaste étendue de bois debout,

A NOTRE GRANDE VENTE DE Toiles--Cotons--Flanelles--Tissus Lavables--Serviettes--Draps Taies d'Oreillers--Couvertures--Edredons

TOILES ET SERVIETTES

Quand nous disons de la toile, nous voulons dire de la toile.

Nappes rondes en toile damassée, grandeur 8/4. Chacune 3.95

Serviettes turques blanches de très bonne qualité, bandes roses ou bleues aux bouts, Chacune 65

Nattes de bain épaisses, roses, bleues ou lavande. 22 x 36 pouces. Chacune 95

Grandes serviettes de bain-anglaises, tout blanches avec frange aux bouts, 23 x 49 pouces. Chacune 75

Serviettes ouvrees pour chambre à coucher, avec bordures damassées et bien ourlées. 22 x 38 pouces. Chacune 50

Toile damassée naturelle très épaisse et durable.

Nous n'en avons que quelques pièces.

54 pouces de largeur, la verge 1.55

63 pouces de largeur, la verge 2.00

72 pouces de largeur, la verge 2.25

Serviettes turques blanches pour le bain, 15 x 30 pouces, ourlées. Chacune 20

Serviettes de table épaisses en toile et coton, 20 x 20 pouces, dessins de pois et de roses, la douzaine 4.00

Nappes damassées en toile et coton. 72 x 72 pouces. Chacune 3.75

Nappes damassées de qualité supérieure, deux dessins seulement. 50 de grandeur 72 x 90 pouces, 50 de 81 x 81 pouces et 50 de 81 x 90 pouces. Chacune 5.00

Nappes de coton damassées, 63 x 63 pouces, jolis dessins. Chacune . 3.15

Serviettes de table en toile, 20 x 20 pouces. La douzaine 7.50

Damassé de 66 pouces, assorti, la verge . 3.25

Nappes de toile damassée, 72 x 72 pouces, dessin de tulipes. Chacune 7.25

Serviettes de table en toile, 22 x 22 pouces, dessin de tulipe. La douzaine 9.00

Nappes en toile damassée tissée à la main, superbe qualité, 81 x 81 pouces, en un grand choix de dessins. Valeur exceptionnelle 14.50 à 21.00.

Nappes en toile damassée tissée à la main:

72 x 72 pouces, chacune 15.00

81 x 81 pouces, chacune 22.50

90 x 90 pouces, chacune 27.50

Serviettes de table tissées à la main:

22 x 22 pouces, la douzaine 18.00

27 x 27 pouces, la douzaine 25.00

—Au deuxième.

Goodwin's LIMITED

ANTIKOR-LAURENCE
C'est la radicale des CORDES
SANS EFFET. SANS OUIR
EN VENTE PARTOUT 25c
FRANC PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

Colonisation à assurer à ses intéressés, pupilles le bénéfice d'un splendide arbre de Noël et d'une abondante distribution de cadeaux utiles, tout comme on avait fait l'an passé.

On organise pour l'Épiphanie, la fête annuelle des directeurs-fondateurs et des bienfaiteurs, à l'orphelinat-école Saint-Jean-Baptiste. De toute façon l'année nouvelle va débiter sous d'heureux auspices, et elle promet les plus consolants résultats.

Dès l'an prochain, la Ligue va se trouver en mesure d'exercer le patronage postcolaire qu'elle a promis d'assurer à ses jeunes protégés. En effet, quatre ou cinq de ses pupilles de l'orphelinat-école Saint-Jean-Baptiste vont être prêts, au rapport de M. le directeur de l'école et du régisseur de la ferme à pouvoir s'établir à leur compte, comme colons, et la Ligue s'efforcera avec les concours promis de l'autorité compétente, de leur en faciliter l'entreprise.

Comme on le voit, deux ans se seront écoulés que l'orphelinat-école Saint-Jean-Baptiste, pourra déjà montrer, dans la pratique, à quel point il répond aux nécessités des temps et au dessein de ses fondateurs. (Communiqué)

La bonne cuisine

Perdrix aux choux. — Prendre trois perdrix. Après les avoir appropriées, les troussez en poule; larder de gros lardons, assaisonner de sel, poivre, épices fines, aromatiser et passées au tamis, persil et ciboules hachées. Faire une casserole de quelques débris de veaux, deux carottes, deux oignons et une demi-gousse d'ail. Poser les perdrix dessus, les couvrir de bardes de lard, les mouiller avec quelques bons-fonds ou avec du bouillon et du consommé. Poser la casserole sur le feu et la couvrir d'un rond de papier beurré, ainsi que de son couvercle. Mettre des cendres chaudes sur le couvercle, et laisser cuire une bonne heure, ou mieux encore passer au four doux. De suite préparer des choux, comme pour un pot au feu, avec un cervelet et un morceau de lard petit. Tourner des carottes rouges, quelques navets, donner le diamètre d'une pièce d'un franc. Faire blanchir ces légumes, égoutter et faire cuire dans du consommé avec une pincée de sucre pour en ôter l'aigreur. Dans un moule beurré dresser carottes, navets, cervelas, petit lard et choux, de façon à les entremêler et à laisser la place pour les perdrix. Presser le tout, retourner, mettre un couvercle au moule et tenir le tout chaudement au bain-marie. Passer la sauce des perdrix au tamis, y joindre un peu de consommé, dégraisser, faire réduire à consistance de demi-glace, retourner le moule sur un plat, égoutter avec attention, saucer et servir.

Conseils pratiques

Pour parfumer le linge des armoires. — Placez entre chaque pile de linge des pochettes de mousseline contenant de l'aspéruc odorante séchée à l'ombre. L'aspéruc est une petite plante odorante qui croît dans les champs argileux et donne, de mai à juillet, une fleur bleue qui communique au linge son arôme. Le linge des vaches nourries avec cette plante est lui-même parfumé.

Les vermines. — On emploie les acides pour détruire ces vilaines créatures: acide nitrique, acide acétique, acide phénique, acide chlorhydrique, nitrate d'argent. Pour appliquer ces produits sur la vermine, on se sert d'un pinceau ou d'une brosse, on recouvreira celle-ci d'une couche de collodion.

Pour les cas légers, on peut les frotter avec la chélidoine, cette fleur jaune qui croît le long des murs, ou on applique du savon noir le soir sur un linge et on l'enlève le lendemain par un lavage chaud. On saupoudre de talc.

De la soude. — Une cuillerée à thé, ou une pincée, ajoutée aux tomates de conserves, ayant d'y mettre pour la soupe le lait ou la crème, empêche ceux-ci de tourner.

Retraites fermées à la villa St-Martin de janvier à Pâques 1923

Retraites fermées à la Villa St-Martin de janvier à Pâques 1923. St-Hyacinthe, jeudi soir, 4 janvier; Voyageurs de commerce, jeudi soir, 11 janvier au lundi matin 15 janvier; St-Enfant-Jésus, jeudi soir, 18 janvier au lundi matin 22 janvier; Viauville et Longue-Pointe, mardi soir, 25 janvier au samedi matin 27 janvier; Cultivateurs, samedi soir, 27 janvier au mercredi matin 31 janvier; Lachine, samedi soir, 3 février au mercredi matin 7 février; Jeunes gens, samedi soir 10 février au mercredi matin 14 février; St-

Jean-Baptiste, samedi soir 17 février au mercredi matin 27 février; Pointe St-Charles, dimanche soir 25 février au jeudi matin 1er mars; Pointe-Clair, Ste-Genève, Rigaud, samedi soir 3 mars au mercredi matin 7 mars; Chevaliers de Colomb (Conseil Lafontaine), jeudi soir 8 mars au lundi matin 12 mars; Employés de tramways, jeudi soir 15 mars au lundi matin 19 mars; Employés de chemin de fer, jeudi soir 22 mars au lundi matin 26 mars; Retraite générale (semaine sainte), mercredi soir 28 mars au samedi soir 31 mars.

On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne les retraites au R. P. Lebel, S. J. directeur des Retraites fermées, Villa Saint-Martin, Abord-a-Pouffe, Téléphone (longue distance) Cartierville 18.

PETIT CARNET

Samedi, le 30 décembre, en la chapelle de l'église St-Viateur d'Outremont, M. le curé A.-D. Richard bénissait le mariage de Mlle Graziella Fontaine, fille de M. et Mme F.-E. Fontaine, de l'avenue Outremont, au Dr G.-A. Bélanger, M. et Mme Bélanger sont partis pour un voyage de quelques jours à New-York.

Chapelle de Marie-Réparatrice

1025, Mont-Royal-ouest. Jeudi soir, veille du premier vendredi du mois, heure sainte de 8 à 9 heures. Office du Sacré-Cœur. Amende honorable, chant, salut. Vous êtes priés d'y assister.

Retraite fermée, pour les jeunes filles du 19 au 23 janvier au couvent de Marie-Réparatrice. Une retraite fermée aura lieu à la même date à leur couvent des Trois-Rivières. Prière de s'inscrire d'avance.

Pour recevoir nos bestiaux

Londres, 3 (S.P.A.). — La Chambre de commerce de Hull a prié les compagnies ferroviaires de procurer au port de Hull les quais et les bords nécessaires pour recevoir les bestiaux importés du Canada. On sait que le bill de la levée de l'embargo sur ces bestiaux stipule qu'il faudra détenir les animaux dans un port britannique six jours après leur arrivée.

Un des membres de la Chambre de commerce de Hull estime que cette détention est inutile et nuisible au commerce. Il pense qu'il suffirait d'examiner le bétail pendant la traversée.

mur, tandis que le colonel suivi du capitaine adjutant major entra, portant la main droite à son képi, jetait sa cravache sur la table et parcourait rapidement la situation.

Ses sourcils se froncèrent: —Qu'est-ce encore que cette histoire-là? J'avais cependant dit assez clairement que je n'en voulais plus!

Au 9e, le colonel a décidé que lorsqu'il y aurait des rencontres sur le terrain, elles se prolongeraient jusqu'à ce que l'un des deux adversaires soit dans un état tel qu'on doive le rapporter sur un brancard... Depuis lors on ne se bat plus. Je ne voudrais pas en arriver là, mais il faudrait qu'on comprenne qu'on est au régiment pour apprendre à servir la France, que l'escrime est un exercice corporel comme la gymnastique et qu'on n'a pas le droit d'exposer des vies humaines nécessaires à la patrie dans des combats qui n'ont de singulier que les ridicules motifs qui les ont occasionnés.

Ecrivez, adjudant: «Le colonel déplore de voir figurer au rapport des punitions infligées à la suite de discussions violentes suivies de voies de fait. L'esprit de camaraderie et la juste conception de la vie militaire devraient mettre le régiment à l'abri de pareils excès.

«Il porte à quinze jours de salle de police la punition infligée aux cavaliers Brulard et Piriou.

«Le colonel se réserve de les autoriser à aller sur le terrain lorsqu'il le jugera bon et dans les conditions sévères qu'il posera une fois pour toutes.

C'est au deuxième escadron qu'appartiennent ces hommes? —Oui, mon colonel.

—Dites-moi brièvement, chef, ce qui s'est passé.

—Brulard est un Parisien pas mal phraseur, mon colonel, il a voulu brimer Piriou en lui chantant à tout propos le refrain modifié d'une chanson de son pays, insultante pour lui, Piriou est Breton, il a patienté jusqu'au moment où, hier au soir, Brulard a essayé de mettre son lit en chemin de fer.

Il l'a repoussé en lui envoyant un coup de poing entre les deux yeux. Brulard allait riposter lorsque le brigadier de chambrée les a séparés et les a punis.

—C'est Piriou est bon soldat? —Très bon, mon colonel.

—Et Brulard? —C'est un carottier.

—Il n'a eu en somme que ce qu'il méritait. Qu'ils fassent leurs punitions, nous verrons plus tard quelle suite il convient de donner à leur affaire.

Le colonel continua la lecture de la situation, dicta les décisions qu'elle comportait et quitta le quartier.

Le chef du second escadron venait de rentrer à son bureau, lorsqu'on frappa à sa porte.

—Entrez!

Il se retourna, et reconnaissant Piriou:

—Qu'est-ce que vous voulez? —Je vous prie de me porter au rapport de demain, je voudrais voir le colonel.

—Vous ne manquez pas d'aplomb, mon garçon? Parler au colonel! Fichtre! Vous allez bien!

—Qu'est-ce que vous lui direz?... Voyons ça un peu.

—C'est bien simple! Les camarades prétendent que lorsqu'on ira sur le terrain avec Brulard, je déclarerai que cela ne m'est pas possible.

—Ah! bah!... Vous avez peur pour votre peau?... —Trop tard, mon garçon! Trop

nécessaire aux fins du défrichement va s'augmenter encore, avant longtemps, d'une couple de cent hectares, ceux du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

A mentionner aussi, la riche boucherie que l'on a faite, à l'orphelinat-école, aux approches de Noël et qui a permis d'abattre huit porcs en excellente condition et dont l'un notamment dépassait le joli poids de 450 livres. Les petits colons, qui conservent la reconnaissance du cœur, ont tenu à offrir l'une de ces pièces de boucherie, selon qu'ils s'y étaient fait autoriser, à leurs anciens camarades du refuge Dom Bosco, à Québec, dont le magnanime supérieur-fondateur, M. l'abbé Georges Philippon, avait bien voulu aller précher une retraite préparatoire à Noël, pour le personnel de l'orphelinat-école.

Déjà, à l'automne, l'orphelinat-école avait offert au refuge Dom Bosco un premier cadeau de 35 poches de choux de Siam. Nos petits colons, on le voit, ne cultivent pas du tout le vilain égoïsme qui ne songe qu'à soi.

Pour les fêtes de Noël et de l'an nouveau, de généreux bienfaiteurs ont aidé la Ligue Nationale de Co-

venant des produits maraichers, dont la ferme ne peut réussir à approvisionner le marché local.

Il faut encore ajouter à ces recettes celles du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

A mentionner aussi, la riche boucherie que l'on a faite, à l'orphelinat-école, aux approches de Noël et qui a permis d'abattre huit porcs en excellente condition et dont l'un notamment dépassait le joli poids de 450 livres. Les petits colons, qui conservent la reconnaissance du cœur, ont tenu à offrir l'une de ces pièces de boucherie, selon qu'ils s'y étaient fait autoriser, à leurs anciens camarades du refuge Dom Bosco, à Québec, dont le magnanime supérieur-fondateur, M. l'abbé Georges Philippon, avait bien voulu aller précher une retraite préparatoire à Noël, pour le personnel de l'orphelinat-école.

Déjà, à l'automne, l'orphelinat-école avait offert au refuge Dom Bosco un premier cadeau de 35 poches de choux de Siam. Nos petits colons, on le voit, ne cultivent pas du tout le vilain égoïsme qui ne songe qu'à soi.

Pour les fêtes de Noël et de l'an nouveau, de généreux bienfaiteurs ont aidé la Ligue Nationale de Co-

venant des produits maraichers, dont la ferme ne peut réussir à approvisionner le marché local.

Il faut encore ajouter à ces recettes celles du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

A mentionner aussi, la riche boucherie que l'on a faite, à l'orphelinat-école, aux approches de Noël et qui a permis d'abattre huit porcs en excellente condition et dont l'un notamment dépassait le joli poids de 450 livres. Les petits colons, qui conservent la reconnaissance du cœur, ont tenu à offrir l'une de ces pièces de boucherie, selon qu'ils s'y étaient fait autoriser, à leurs anciens camarades du refuge Dom Bosco, à Québec, dont le magnanime supérieur-fondateur, M. l'abbé Georges Philippon, avait bien voulu aller précher une retraite préparatoire à Noël, pour le personnel de l'orphelinat-école.

Déjà, à l'automne, l'orphelinat-école avait offert au refuge Dom Bosco un premier cadeau de 35 poches de choux de Siam. Nos petits colons, on le voit, ne cultivent pas du tout le vilain égoïsme qui ne songe qu'à soi.

Pour les fêtes de Noël et de l'an nouveau, de généreux bienfaiteurs ont aidé la Ligue Nationale de Co-

venant des produits maraichers, dont la ferme ne peut réussir à approvisionner le marché local.

Il faut encore ajouter à ces recettes celles du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

A mentionner aussi, la riche boucherie que l'on a faite, à l'orphelinat-école, aux approches de Noël et qui a permis d'abattre huit porcs en excellente condition et dont l'un notamment dépassait le joli poids de 450 livres. Les petits colons, qui conservent la reconnaissance du cœur, ont tenu à offrir l'une de ces pièces de boucherie, selon qu'ils s'y étaient fait autoriser, à leurs anciens camarades du refuge Dom Bosco, à Québec, dont le magnanime supérieur-fondateur, M. l'abbé Georges Philippon, avait bien voulu aller précher une retraite préparatoire à Noël, pour le personnel de l'orphelinat-école.

Déjà, à l'automne, l'orphelinat-école avait offert au refuge Dom Bosco un premier cadeau de 35 poches de choux de Siam. Nos petits colons, on le voit, ne cultivent pas du tout le vilain égoïsme qui ne songe qu'à soi.

Pour les fêtes de Noël et de l'an nouveau, de généreux bienfaiteurs ont aidé la Ligue Nationale de Co-

venant des produits maraichers, dont la ferme ne peut réussir à approvisionner le marché local.

Il faut encore ajouter à ces recettes celles du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

A mentionner aussi, la riche boucherie que l'on a faite, à l'orphelinat-école, aux approches de Noël et qui a permis d'abattre huit porcs en excellente condition et dont l'un notamment dépassait le joli poids de 450 livres. Les petits colons, qui conservent la reconnaissance du cœur, ont tenu à offrir l'une de ces pièces de boucherie, selon qu'ils s'y étaient fait autoriser, à leurs anciens camarades du refuge Dom Bosco, à Québec, dont le magnanime supérieur-fondateur, M. l'abbé Georges Philippon, avait bien voulu aller précher une retraite préparatoire à Noël, pour le personnel de l'orphelinat-école.

Déjà, à l'automne, l'orphelinat-école avait offert au refuge Dom Bosco un premier cadeau de 35 poches de choux de Siam. Nos petits colons, on le voit, ne cultivent pas du tout le vilain égoïsme qui ne songe qu'à soi.

Pour les fêtes de Noël et de l'an nouveau, de généreux bienfaiteurs ont aidé la Ligue Nationale de Co-

venant des produits maraichers, dont la ferme ne peut réussir à approvisionner le marché local.

Il faut encore ajouter à ces recettes celles du sucre et du sirop d'érable, tous les produits de la basse-cour, à même lesquels s'alimentera le personnel de la maison; le rendement des moutons de la ferme, dont la laine soyeuse, cardée, filée dans la région, puis tricotée mécaniquement par les soins des industrielles et dévouées sœurs attachées à l'orphelinat-école, a servi à faire des camisoles, des chaussettes, etc., pour les rudes petits colons.

—Tard!... Quand le vin est tiré faut le boire comme dit la chanson, c'est sûrement ce que vous répondra le colonel s'il ne décide pas que vous resterez au clou jusqu'à ce que votre conscience se décide à changer d'avis.

—On verra bien! d'ailleurs s'il faut retourner au clou ou y retournera, on a des principes ou on n'en a pas. J'en ai et je les garde!

—A votre aise, mon garçon! Vous verrez cela demain.

Le lendemain Piriou était à la porte de la salle du rapport, lorsque le colonel en sortit. Il joignit les talons et salua militairement.

LA VIE SPORTIVE

Pelletier, Gervais, Mantha et Jean Gauthier réinstallés

Ces quatre joueurs sont maintenant reconnus comme amateurs — Louis Valois passe au club National — Les joutes de demain soir à l'Arena Mont-Royal dans les séries de la ligue de la Cité.

A une assemblée du comité d'entente, tenue hier après-midi, quatre joueurs de hockey qui avaient été déclarés professionnels ont été réinstallés comme amateurs. Ces joueurs sont Pelletier, Gervais, Mantha et Jean Gauthier. Ces quatre étoiles du hockey amateur se sont présentées devant les comités d'enregistrement et ont produit des affidavits déclarant qu'ils avaient joué au baseball mais, qu'ils ignoraient que leurs

services au National qui s'est empressé de lui faire signer un contrat. Louis Valois, qui avait signé pour le Victoria a également obtenu son congé et endossera l'uniforme du National cette saison. Ces deux nouvelles recrues figureront sur l'équipe de notre Association canadienne-française dans la joute de demain soir à l'Arena Mont-Royal. Le National et le Victoria fourniront l'attraction principale de demain soir dans les séries régulières de la ligue de la Cité, tandis que les autres équipes se disputent aux prises dans la joute initiale. Tous les fervents du sport du hockey devraient se rendre demain soir à l'Arena pour voir nos amateurs à l'œuvre.

DANS LA LIGUE DU GRAND TRONC

TROIS JOUTES ONT ETE DISPUTÉES HIER SOIR, AU PATINOIRE VICTORIA

Les deuxièmes séries de la ligue de hockey du Grand Tronc ont été disputées hier soir, au patinoire Victoria, en présence d'une assistance nombreuse. Ces parties ont été arbitrées par Donald Smith qui a su donner satisfaction à tous les intéressés.

Composition des équipes:
Barnabey (1) Car Dept. (3)
Brighton But Brown
Ryan Défense Kelly
Grannary Défense Ferguson
Clemens Centre Murray
O'Mara Avants L. Murray
Perego Avants McKeown
Towner Subs Darbon
Kelly Mace
Cracken Sennett
Heinpy Pugh
Hamel Bennett

Première moitié
Car Dept, Murray, 8.10.
Car Dept, L. Murray, 10.00.

Deuxième partie
3—Car Dept, Murray, 4.00.
4—Car Dept, McKeown, 3.00.
5—Car D p. Bennett, 2.50.
6—Barnabey, Hamel, 4.05
7—Car Dept, McKeown.

DEUXIEME PARTIE

Terminals (4) C.N.R. Exp. (1)
O'Grady Buts Tansey
Egan Défense Paquette
Colligan Défense Noseworthy
Dunphy Centre Summers
Ryan Avants Watson
Kenny Avants Poirier
Beriaud Sub Saunders
Butler Hague
Watts Considère
Day Donnelly

Première moitié
1—Terminals, Colligan, 3.00.
2—Terminals, Egan, 3.50.
3—Terminals, Colligan, 2.10.
Deuxième moitié
4—Express, Watson, 8.00.
5—Terminals, Colligan, 5.10.

TROISIEME PARTIE

Gen. Office (3) Mot. Power, (4)
Miller Bus Lamb
Canvin Défense Parsons
Stenson Défense Beaudoin
King Centre Wilcox
Johannson Avants Higgins
Petman Avants Carrol
Scott Subs Ryan
Cardin Paquette
Ramage Léger
Dello

Première moitié
1—Gen. Office, Johannson, 7.06.
2—Gen. Office, Canvin, 6.10.
3—Gen. Office, Johannson, 3.05.
4—Motive Power, aPrson, 2.00.

Deuxième moitié
5—Motive Power, Wilcox, 2.00.
6—Motive Power, Wilcox, 1.00.
7—Motive Power, Carroll, 7.10.
Arbitre. — Donald Smith.

Le Canadien sera l'adversaire des Tigers

Les Canadiens vont rencontrer, ce soir, les Hamilton sur leur terrain, à Hamilton même. Les joueurs du Bleu, Blanc, Rouge sont fermement décidés de continuer leurs victoires. Ils sont en bonne voie de prétendre à la première position de la ligue. Les joueurs du Canadien se sont révélés dans leurs deux dernières parties, faisant partie de la ligue. Les redoutables Ottawa et écrasant les champions du monde par le résultat de 8 à 2, samedi dernier, victoire qui a provoqué parmi les partisans locaux un enthousiasme de bon aloi.

Les Hamilton ne sont sans doute pas des joueurs à dédaigner, à commencer par le gardien de buts Forbes qui a un œil de lynx et qui est difficile à déjouer. Mais le Canadien est confiant de remporter une nouvelle victoire; il en est dans tous les cas bien décidé. Jotat qui a fait si bonne figure, samedi dernier ici, sera encore à son poste. Les deux Cleghorn seront aussi sur les rangs. Billy Boucher est fermement décidé de jouer une grande partie comme de le sait le public. Enfin, tous les joueurs du Canadien sont partis avec confiance de revenir avec de nouveaux lauriers.

Victoria gagne

Winnipeg, 3. — Le club de hockey Victoria, a défait hier soir, le club de l'Université du Manitoba, par un résultat de 6 à 3.

JOE MOORE EST EN TÊTE DES PATINEURS

IL S'EST ASSURÉ QUATRE- VINGTS JOUTES DANS LA PREMIÈRE JOURNÉE DU TOURNOI POUR LE CHAMPIONNAT — GORMAN EST BLESSÉ.

Newburgh, N.Y., 3. — Joe Moore, de New-York, tenait la première place aux points, hier soir, dans le festival pour le championnat de l'est sur patins, avec un résultat de 80 points. Moore a gagné la course de 800 verges ainsi que celle du mille, aujourd'hui, et il prit la deuxième place dans l'épreuve des 220 verges. Suivent Moore, Charles Jewtraw, de Lac Placide, avec 70 points, et Valentine Bialis, aussi de Lac Placide, avec 60 points.

L'ouverture du festival a été faite, hier, après avoir été ajournée, lundi, par suite de mauvaises conditions atmosphériques.

Charles Gorman, de Saint-Jean, N.-B., a gagné ses épreuves préliminaires avec une apparente facilité, mais il tomba dans la semi-finale de 440 verges et fut transporté à l'hôpital St. Luke avec une jambe affectée. Mais on croit qu'il prendra part aux courses, demain.

Paul Forsman, de New-York, est aussi tombé et forcé de se retirer par suite de blessures encourues dans sa chute.

Voici le sommaire des différentes épreuves qui furent courues:

Finale du championnat des 220 verges: Charles Jewtraw, Lac Placide; Joe Moore, New-York; et Patrick Corcoran, Endicott. Temps, 24 secondes 4-5.

Finale du championnat des 440 verges: Valentine Bialis, Lac Placide; Bobby Hern, Brooklyn; Jewtraw. Temps, 48 secondes 4-5.

Finale du championnat des 880 verges: Moore, Jewtraw, Leslie Boyd, New-York. Temps, 2 minutes 3-5 de seconde.

Finale pour le championnat du mille: Moore, Corcoran, Jewtraw. Temps, 4.19 4-5.

Course de 3 milles, Donohue Memorial: Bialis, Roy-J. Schwanenkamp, de New-York; Boyd. Temps, 12 minutes, 5 secondes 3-5.

Positions suivant les points: Moore, 80; Jewtraw, 70; Corcoran, 30; Hern, Boyd et Schwanenkamp, 20 points chacun.

Epreuve des novices, 1 mille: Peter Paul, Odgensburg, N.Y.; Raymond Hutton, Newburgh; Edward Pinckney, Poughkeepsie. Temps, 3 minutes, 50 secondes 3-5.

440 verges juniors: Raymond Murray, New-York; Robert Geo, Newburgh; Thomas Kinsella, Newburgh. Temps, 54 secondes 2-5.

880 verges juniors: Pinckney, Richard Kline, New-York; Geo. Temps, 2 minutes, 3 secondes 3-5.

TOURNOI DE LONG BRANCH

Long Branch, N.-J., 3. — Plus de cinquante concurrents, dont un tiers comprenant des femmes, sont entrés dans le tournoi de patin qui doit avoir lieu ici les 12 et 14 janvier sous les auspices de la Middle Atlantic Skating Association.

Parmi les inscriptions, on relève les noms de Paul Forsman, champion de New-York; Elsie Muller, championne internationale des femmes; et Mlle Dort, du Canada.

Joueurs de curling écossais au Canada

Vingt-six membres du Royal Canadian Curling Club sont attendus à Halifax aujourd'hui 3 janvier et doivent quitter aussitôt cette ville par le chemin de fer National du Canada pour une tournée à travers le Canada et les Etats-Unis. Ils visiteront les villes suivantes: New Glasgow, N.-E., 3 et 4 janvier; Truro, N.-E., 5 janvier; Saint-Jean, N.-B., 6, 7 et 8 janvier; Québec, 9 et 10 janvier; Montréal, du 11 au 17 janvier; Ottawa, 17 et 18 janvier; Kingston, 19 et 20 janvier; Peterboro, 21 et 22 janvier; Toronto, du 22 au 29 janvier; Galt, 29 janvier; London, 30 janvier; Sudbury, 31 janvier et 1er février; Port William, 3 fév.; Winnipeg, du 4 au 11 fév.; Duluth, 12 fév.; Minneapolis et St-Paul, 13 et 14 fév.; Chicago, 15 et 16 fév.; Détroit, du 17 au 19 fév.; Niagara, 20 fév.; Buffalo, 21 fév. et Utica 22 février. Ils se rembarqueront à New-York le 23 février.

Font partie du groupe: le colonel Aikman, Hamilton; le major Astley, Little Plumstead Hall, Norwich; M. R. Bramwell, Burnfoot, Sanquhar; Douglas Campbell, Travebank, Barry, Forfarshire; Christison, Edimbourg; John Clark, Hamilton; Alex. Clark, Skirling, Biggar; C. H. Gilchrist, Kennington, Lanark; Angus Gilmore, Engleham, Renfrewshire; John Hewitson, Battersan, Newton, Stewart; W. K. Jackson, Broomlands, Summington, Lanarkshire; J. P. Jopp, United Service Club; J. Y. Keane, Floor Street, Johnston; M. Hunter Kennedy, 23 Kingsborough Gardens, Glasgow, W.; Provost Lang, The Grange, Johnstone; A. L. Lorrimer, N.-B., Loco, Co. Limited, Queen's Park Works, Glasgow; major Marshall, 58 Place York, Harrogate, Yorkshire; David McNair, Falcraig, James McGeoch, 257 Upper Brook Street, Manchester; David Moffat, 31 Place St-Vincent, Glasgow; T. B. Murray, Blackwood, Biggar; John F. Ross, Hôtel Ross, Arbroath, Loch Long; J. Thomson, Newark, Sanquhar; James Walkden, Wigan; James T. Ward, Lyndhurst, 74 S. Brae Drive, Jordanhill, Glasgow; John Weir, Shottsburn, Holytown; Douglas Wilson, Aham, Killin; W. Harthill, Drake, Sack.

George Shade est mis hors de combat

New-York, 3.—George Shade, pugiliste poids mi-lourd, de Los Angeles, a été mis hors de combat par Mike Burke, de New-York, à la huitième ronde, d'une bataille qui devait en durer dix.

Son frère Billy Shade, boxeur de la même catégorie, a obtenu la décision des juges sur Wolf Larsen, de Brooklyn, dans une rencontre de dix rondes.

Gurney vs Abuntis. Bordeaux vs Sault-au-Récollet.

La première joute commencera à 8 h. 15. Vu la rivalité qui existe entre ces quatre clubs et aussi prenant en considération le nombre considérable de leurs favoris, une grande foule est attendue, ce soir. Les trawmays mènent directement à la patinoire Laperle.

Gurney Foundry, Gagnon, 3.00.
2—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
3—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.
4—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.

Deuxième moitié
5—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
6—Gurney Foundry, Deguire, 2.00.
7—C.N.R., Galt, 3.00.
8—C.N.R., Lalonde, 2.00.
9—Gurney Foundry, Deguire, 1.00.

TROISIEME PARTIE
Gurney Foundry (7) C.N.R. (2)
Marineau Buts Lavallée
G. Rochon Défense McGillivray
Gagnon Défense Lalonde
C. Rochon Centre Foster
Deguire Avants Sagala
Broux Avants Craig
Benoit Subs Montpelt
Broom Guérin
Vaillancourt Leblanc
Tasse Huron

Première moitié
1—Gurney Foundry, Gagnon, 3.00.
2—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
3—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.
4—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.

Deuxième moitié
5—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
6—Gurney Foundry, Deguire, 2.00.
7—C.N.R., Galt, 3.00.
8—C.N.R., Lalonde, 2.00.
9—Gurney Foundry, Deguire, 1.00.

Ligue du nord de Montréal

La ligue de hockey du nord de Montréal donnera deux belles parties ce soir, le 3 janvier, alors que les clubs suivants se rencontreront sur la patinoire Laperle à Ahuntsic:

Gurney vs Abuntis. Bordeaux vs Sault-au-Récollet.

La première joute commencera à 8 h. 15. Vu la rivalité qui existe entre ces quatre clubs et aussi prenant en considération le nombre considérable de leurs favoris, une grande foule est attendue, ce soir. Les trawmays mènent directement à la patinoire Laperle.

Gurney Foundry, Gagnon, 3.00.
2—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
3—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.
4—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.

Deuxième moitié
5—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
6—Gurney Foundry, Deguire, 2.00.
7—C.N.R., Galt, 3.00.
8—C.N.R., Lalonde, 2.00.
9—Gurney Foundry, Deguire, 1.00.

TROISIEME PARTIE
Gurney Foundry (7) C.N.R. (2)
Marineau Buts Lavallée
G. Rochon Défense McGillivray
Gagnon Défense Lalonde
C. Rochon Centre Foster
Deguire Avants Sagala
Broux Avants Craig
Benoit Subs Montpelt
Broom Guérin
Vaillancourt Leblanc
Tasse Huron

Première moitié
1—Gurney Foundry, Gagnon, 3.00.
2—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
3—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.
4—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.

Deuxième moitié
5—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
6—Gurney Foundry, Deguire, 2.00.
7—C.N.R., Galt, 3.00.
8—C.N.R., Lalonde, 2.00.
9—Gurney Foundry, Deguire, 1.00.

TROISIEME PARTIE
Gurney Foundry (7) C.N.R. (2)
Marineau Buts Lavallée
G. Rochon Défense McGillivray
Gagnon Défense Lalonde
C. Rochon Centre Foster
Deguire Avants Sagala
Broux Avants Craig
Benoit Subs Montpelt
Broom Guérin
Vaillancourt Leblanc
Tasse Huron

Première moitié
1—Gurney Foundry, Gagnon, 3.00.
2—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
3—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.
4—Gurney Foundry, Gagnon, 4.00.

Deuxième moitié
5—Gurney Foundry, Gagnon, 2.00.
6—Gurney Foundry, Deguire, 2.00.
7—C.N.R., Galt, 3.00.
8—C.N.R., Lalonde, 2.00.
9—Gurney Foundry, Deguire, 1.00.

Ce soir à l'Arena Mont-Royal

GRAND GALA SPORTIF DE L'ORDRE ANCIEN ET HONORABLE "BLUE GOOSE"

Cette association composée des principaux officiers d'administration des compagnies d'assurances feu donne ce soir à l'Arena Mont-Royal une grande soirée sportive sous les auspices du comité du "Carnaval d'Hiver".

Voici le programme à l'affiche: 7 heures 1-2. — Courses en patins: Pour cadets, pour jeunes filles, pour hommes.

8 heures 15. — Partie de hockey entre les meilleurs amateurs du personnel des différents bureaux et des agents de la ville.

Exhibition de patinage: M. Badgley et Mlle Bader.

9 heures 15. — Mascare. Les prix d'admission sont très modérés car l'Association ne désire pas faire de négoce; son but est d'encourager les exercices de sport et de provoquer et développer de bons sentiments de camaraderie entre les employés des divers bureaux.

Les Sénateurs joueront contre le Saint-Patrick

Ottawa, 3.—Le club Ottawa donnera le maximum de sa force ce soir quand il jouera sa première partie de la saison sur la glace de la Ville-Reine. Les Sénateurs sont partis hier soir et sont anxieux de battre le Toronto.

L'entraîneur Green usera probablement de la même tactique que lors de sa première partie avec les champions, ici, et enverra Jack Darragh pour retenir Pabe Dye. Les Sénateurs considèrent Dye comme le plus dangereux joueur de l'équipe de Toronto et ils sont convaincus que s'ils peuvent l'éloigner de la zone de danger, ils seront assurés de la victoire sur les tricolores verts.

Ottawa retiendra Denenny et Helman en réserve. Il débuttera avec Benedict, Clancy, Gérard, Nighbor, Darragh et Broadbent. Il lui faudra vaincre s'il veut conserver la première place dans la ligue.

D'après la nouvelle reçue ici, de bonne heure ce matin, de Tommy Gorman, qui accompagne les Sénateurs à Toronto, Georges Boucher n'a pas fait le voyage avec l'équipe et ne jouera pas contre les St.Pats ce soir, à Toronto. Son absence est due à la grave maladie de son fils. King Clancy doit prendre la place de Boucher sur la défense avec Eddie Gerard. Denenny et Helman joueront comme substitués.

Des immigrants en Ontario

Londres, 3 (S.P.C.). — Le gouvernement d'Ontario a reçu une proposition de recevoir quarante-dix fermiers âgés de 19 à 26 ans, qui veulent immigrer des îles Hébrides, situées à l'ouest de l'Ecosse.

M. Manning Doherty, ministre de l'Agriculture de l'Ontario, croit que ces jeunes gens qui sont pêcheurs et fermiers selon la saison seraient mieux adaptés à la Nouvelle-Ecosse qu'en Ontario.

GARE DETRUITE

La gare de la Québec, Montreal and Southern Railway Company, à Contrecoeur, a été incendiée hier soir. Les pertes qui se chiffrent à deux mille dollars sont couvertes par les assurances.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

FAITS DIVERS

A COUPS DE COUTEAU

M. Arthur Major, 32 ans, 253, avenue de l'Hôtel-de-Ville, a été assailli hier soir à coups de couteau, rue DeMontigny, près Sanguinet, par un inconnu. Major marchait avec deux camarades, lorsque l'inconnu a surgi près de lui et lui a enfoncé un coup de couteau dans le bras. Le sang s'est mis à jaillir avec abondance d'une artère coupée. Ses compagnons ont transporté Major à la pharmacie Goyer, 184-est, rue Sainte-Catherine. Par bonheur, une garde-malade, diplômée s'est trouvée à passer à ce moment et a donné les premiers soins au blessé dont elle a ainsi sauvé la vie.

Quant à l'inconnu il est aussitôt disparu.

DEUX CHUTES SANS GRAVITE

Pit Jebooski, 30 ans, a fait un saut de vingt pieds hier matin d'une nature tout à fait imprévue. Il était juché au sommet d'un moule de colonne de béton placée en position verticale, lorsque soudain il a vu venir les chaînes d'une grue qui se balançaient dans sa direction. Deux minutes plus tard, il glissait sur le sol, tout contusionné et meurtri. Son état n'est pas grave.

Il est arrivé une aventure analogue à Edward Moore, 39 ans, 52, rue Benoît qui a dégringolé du haut d'un poteau chargé de fils électriques hier après-midi. Il a reçu plusieurs blessures au cuir chevelu. Heureusement les contusions sont sans gravité.

BLESSEE EN GLISSANT

Mlle Françoise Saint-Pierre, 12 ans, fille de M. Guillaume Saint-Pierre, avocat de la ville de Montréal, s'est fracturée une jambe hier soir, en glissant au Parc Manca.

Son tronc a frappé un arbre et la fillette a été précipitée sur l'obstacle.

VERDICTS DE SUICIDE

La Cour du coroner a rendu hier deux verdicts de suicide. Le premier cas est celui de Wesley Holbrook, 32 ans, que l'on a trouvé gelé vif vendredi dernier dans un hangar au coin des avenues Stuart et Bernard. Il s'était auparavant empoisonné avec de l'acide prussique.

Le second cas est celui de Margaret MacAvoy, 50 ans, qui s'est asphyxiée par le gaz dans une cuisine dont elle avait fermé hermétiquement toutes les ouvertures.

TUE EN JOUANT

Clifford Paul, 16 ans, étudiant du Montclair High School, a été tué hier après-midi, au cours d'une joute de hockey, à Ville Lasalle. Paul est tombé sur la glace et un camarade qui arrivait à toute vitesse lui a entré la pointe de son patin dans un oeil. Deux heures plus tard, il mourait à l'hôpital Royal Victoria.

Le défunt était le fils de M. James-B. Paul, de la Sager Electric Company.

Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le Devoir pour savoir ce qui se passe chez les indépendants. Un mois, 50 cents; un an, \$6.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant le maître des requêtes, T. DEPATIE, Député-protonotaire.

Province de Québec, Cour Supérieure No 1495

ALIDA BONENFANT, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alfred Joseph Mayotte, et d'abord autorisée à ester en Justice, demanderesse, vs JOSEPH MAYOTTE, autrefois de la cité de Montréal, district de Montréal, maintenant absent, défendeur.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE DIFFERENT D'OPINION

M. POINCARÉ CONSENT A REDUIRE LES RÉPARATIONS ET A ACCORDER UN MORATORIUM DE DEUX ANS EN FAVEUR DE L'ALLEMAGNE MAIS EXIGE DES GARANTIES SOLIDES — M. BONAR LAW VEUT PROLONGER LE MORATORIUM — L'ITALIE APPUIE LE PROJET FRANÇAIS MAIS SE PRONONCE CONTRE L'EMPLOI DE MOYENS COERCITIFS.

LE PREMIER MINISTRE ANGLAIS DECLARE QU'UNE ENTENTE SERA DIFFICILE.

(Dépêches de la nuit.)

Paris, 3. (S.P.A.) — Lorsque les premiers ministres de France, de Grande-Bretagne, de Belgique et de l'Italie, ont été réunis hier après-midi, de la première séance de la conférence, l'impression générale a été que la première journée de la conférence n'avait pas laissé entrevoir la possibilité d'une entente.

La réunion des premiers ministres était une continuation de la conférence ajournée de Londres; elle a porté peu de fruits jusqu'à présent. Le premier ministre Bonar Law a fait remarquer que, par suite de l'opinion publique qui existait en France et en Grande-Bretagne, une entente était des plus difficiles sinon impossible. M. de Lascaux, le ministre français des finances, qui assistait à l'assemblée avec M. Poincaré, a dit en ouvrant tout grands les bras: "L'Angleterre et la France sont aussi loin que ce l'une de l'autre."

Il s'est rendu immédiatement au palais de l'Élysée pour avoir un entretien avec le président Millerand, après quoi une séance du cabinet a été convoquée pour ce matin.

Les délégués belges et italiens se sont déclarés peu satisfaits de l'attitude irréconciliable prise par M. Bonar Law et M. Poincaré, qui ont chacun l'appui de leur cabinet.

Les projets français, anglais et italiens ont été déposés devant la conférence. Dans les projets français et anglais, les réparations allemandes sont fixées au montant de 50,000,000,000 de marks-or et les méthodes de paiement sont identiques. Les projets français et anglais sont en opposition directe sur la question des pénalités, la France étant en faveur de prendre des garanties productrices dans la région du Rhin et celle de la Ruhr, tandis que la Grande-Bretagne voudrait qu'un nouveau territoire allemand ne fut occupé excepté si l'Allemagne monnaie plus tard à ses engagements et encore faudrait-il pour cela le consentement unanime des alliés. La France veut payer des dettes interalliées européennes avec des bons de réparations, tandis que l'Angleterre insiste sur un paiement partiel des sommes qui lui sont dues, avec la mainmise immédiate sur l'or déposé à Londres par la France et l'Italie comme garantie pour les avances faites durant la guerre. La somme déposée à Londres est de 1,864,000 francs ou environ un tiers de la réserve d'or de la Banque de France.

Le projet italien, qui est en tous points identique à celui présenté à la conférence de Londres par le premier ministre Mussolini, embouteille dans de grandes lignes au projet français, mais demande que l'on persuade l'Allemagne de fournir les garanties nécessaires sans menace d'employer la force.

LE PROJET BELGE

Le premier ministre Thunis et le ministre des affaires étrangères Jaspard, de Belgique, ont apporté avec eux le projet de gouvernement belge, mais ne l'ont pas présenté. Ils n'avaient pas non plus l'intention de le faire connaître, mais préférent le garder pour servir de compromis si l'occasion s'en fait sentir dans la suite. Ils ne semblaient pas avoir grande confiance hier soir de pouvoir réussir dans ce sens; ils sont malgré tout décidés à essayer et le respect que les diplomates belges inspirent à la conférence est un gage certain qu'ils seront écoutés avec attention.

Le sort de la Turquie et du Levant est lié jusqu'à un certain point au résultat de la conférence parce que le gouvernement français est bien disposé à subordonner les négociations de Lausanne aux relations futures des Alliés avec l'Allemagne.

La répugnance de M. Bonar Law à discuter au cours de l'automne la question des réparations avec la France est attribuée au désir de faire du règlement de la paix turque une question séparée des controverses de l'Europe occidentale.

L'expiration du moratorium allemand le 31 décembre et le fait que l'Allemagne était sur le point de faire défaut au paiement de réparations au montant de 500,000,000 de marks-or du 15 janvier, a forcé M. Bonar Law à consentir à la conférence de Londres en décembre et à sa continuation hier. Dans l'intervalle, les négociations de Lausanne tirent en longueur, de sorte que les deux catégories de négociations vont avoir un lien commun.

M. Poincaré a, un peu avant Noël, demandé à M. Camille Barrère, le principal délégué français à Lausanne, de retarder le règlement de la paix turque jusqu'à ce que l'on soit sûr de l'attitude que prendrait le gouvernement anglais à la conférence de Paris. On dit que M. Barrère, bien qu'il n'ait pas trouvé de son goût toutes les notes et télégrammes qui lui ont été envoyés à ce sujet par le bureau des affaires étrangères, a énormément contribué aux délais qui se sont produits à Lausanne.

On ajoute qu'Ismet pacha n'a pas été long à s'apercevoir qu'il y avait quelque chose de changé dans l'attitude qui s'était établie entre lord Curzon et M. Barrère et que c'était ce moment qui commençait à élever la voix. On croit qu'il attend le résultat de la conférence de Paris pour faire ses recommandations finales au gouvernement d'Angora.

M. Poincaré a donné, hier soir, un grand dîner au Quai d'Orsay en l'honneur des délégués.

REDUCTION DES REPARATIONS

Paris, 5. (S.P.A.) — Le premier ministre Bonar Law et M. Poincaré ont paru à la première séance de la conférence des réparations qui a eu lieu hier soir. Les deux chefs de gouvernement ont échangé des vues sur les projets de réduction de la dette allemande. L'un et l'autre ont présenté les projets mûris par leurs gouvernements respectifs et ceux-ci étaient à l'étude hier soir avec le projet italien qui essaye de réconcilier les deux extrêmes.

M. Poincaré a annoncé à la conférence que le gouvernement français acceptait de réduire les réparations allemandes à 50,000,000,000 de marks-or, mais sous certaines réserves. Cette somme globale comprendrait 12,000,000,000 de marks-or en bons de réparations de la catégorie A et 38,000,000,000 en bons de la catégorie B dont a déjà été remise le gouvernement allemand. Les bons de la catégorie C se montent à 82,000,000,000 de marks-or, seraient réservés pour l'extinction ou l'ajustement des dettes interalliées.

La France consentirait à un moratorium de deux ans, mais dans l'intervalle, les alliés devraient recevoir des garanties sous la forme de mines, de forêts et de propriétés de l'Etat sur la rive gauche du Rhin, ainsi qu'une portion des mines de la vallée de la Ruhr. Ces ressources naturelles seraient placées entre les mains de civils, sans que les autorités militaires interviennent.

Lorsque M. Poincaré eut fini d'exposer le projet français, M. Bonar Law présenta les propositions anglaises qui sont, dit-on, entièrement opposées. Le marquis Della Torretta fit connaître ensuite le projet italien, qui a été révisé depuis sa première publication et qui, dit-on, touche de plus près au projet français qu'à celui présenté par le gouvernement anglais. Les délégués belges se sont contentés à cette première séance d'écouter les propositions faites.

Les délégués se sont réunis à deux heures précises. Après avoir entendu l'exposé des trois projets, la conférence a décidé d'ajourner la publication et la séance a été levée. Les délégués se réuniront de nouveau cet après-midi à trois heures.

Paris, 3. (S.P.A.) — Le projet anglais de réparations présenté à la conférence des premiers ministres, hier, fixe la principale obligation de l'Allemagne à 50,000,000,000 de marks-or payables en bons à 32 ans, sans intérêt pendant quatre ans, et avec quatre pour cent d'intérêt pour les quatre années suivantes et cinq pour cent ensuite.

Le projet comporte un moratorium de quatre ans, excepté pour la livraison de certains produits, et à l'expiration de cette période le paiement de 2,000,000,000 de marks-or annuellement pendant quatre ans, de 2,500,000,000 annuellement pour les deux années suivantes et de trois milliards et un tiers de marks-or après dix ans ou toute somme inférieure, mais de pas moins de 2,500,000,000 de marks-or qui pourra être fixée par un tribunal impartial.

Différentes modifications dans les conditions de paiement portent de 30,000,000,000 à 50,000,000,000 de marks-or le total des réparations vu que le gouvernement allemand peut de temps en temps racheter les bons émis au fur et à mesure que la prospérité du pays lui permettra de le faire. En discutant le projet anglais, le premier ministre Bonar Law a dit:

"Le danger est que la différence dans l'opinion publique des pays est tellement forte qu'il sera très difficile sinon impossible d'en arriver à une entente."

DECLARATION DE BONAR LAW

"Vous pourriez obtenir certains montants d'argent en faisant immédiatement mainmise sur l'Allemagne, mais vous ne pouvez pas faire mainmise sur l'Allemagne et rétablir sa stabilité financière", a déclaré M. Bonar Law, le premier ministre anglais, hier soir, au cours de la première déclaration officielle sur la politique anglaise au sujet des réparations qu'il ait faite depuis qu'il est devenu le chef du gouvernement.

"Les Alliés ont atteint un point où il leur faut choisir entre ces deux méthodes", a-t-il poursuivi. "Ils ne peuvent pas les adopter toutes les deux. Ce n'est pas une question d'affaires. Vous pouvez obtenir certains montants de l'Allemagne si vous mettez la main sur le pays, mais vous ne pouvez pas retirer ces montants et rétablir le crédit allemand."

"Je tiens à dire que le gouvernement anglais désire sincèrement agir de concert avec les Alliés. Je suis convaincu que c'est aussi le désir du gouvernement français. Le seul danger est que la différence qui existe entre l'opinion publique dans les différents pays ne soit trop forte pour rendre une entente difficile sinon impossible."

"On a dit à maintes reprises que nous portions un intérêt spécial à la restauration de l'Allemagne, parce que nous faisons énormément de commerce avec l'étranger. Je suis convaincu, au point de vue purement égoïste, que si un tremblement de terre survenait et engloutissait

l'Allemagne, nous y gagnerions au lieu d'y perdre, vu que l'Allemagne est notre plus forte rivale au point de vue commercial.

"Sous des emprunts peuvent fournir des sommes importantes, le montant de l'indemnité doit être fixé, non par des partisans, mais par des hommes d'affaires impartiaux. Personne n'aime à payer des dettes s'il peut s'en dispenser. Cela est également vrai des nations et l'Allemagne ne fait pas exception à la règle."

"Après avoir fixé des conditions raisonnables, si l'Allemagne ne prend pas les moyens de les remplir, il faudra alors prendre les mesures nécessaires pour l'y contraindre."

"Si nous n'avons pas besoin des réparations au même degré que d'autres nations, nous en avons certainement plus besoin que certaines gens qui ne résident pas sur nos îles semblent le croire. La question est d'obtenir le plus fort montant que l'Allemagne est en mesure de payer, mais s'il n'y avait que cela, l'entente n'en serait pas difficile."

On dit constamment dans la presse française qu'il ne peut être question de payer la dette française tant que l'Allemagne n'aura pas versé son indemnité. Cela peut paraître naturel, mais étudions la question logiquement. Nous avons renforcé notre budget en appauvrissant nos contribuables. Nous en souffrons aujourd'hui; nous avons autant de sans-travail que dans n'importe quel autre pays allié. Nous courons le risque d'être ruinés à moins qu'une amélioration considérable ne se produise. Nous sommes dans une bien plus mauvaise position en ce qui concerne notre peuple que ne le sont les autres pays alliés dont les finances sont moins brillantes que les nôtres.

TROIS PROJETS

Paris, 3. (S.P.A.) — On a publié hier après-midi, les détails des trois projets séparés formulés par les diplomates anglais, français et italiens.

Le projet anglais prévoit à ce que les séries actuelles des classes A, B et C d'obligations soient biféées, et que l'Allemagne émette deux séries d'obligations nouvelles. Les premières séries se chiffrent à 50,000,000,000 de marks-or à être émis immédiatement et remboursables au pair, le 31 décembre 1954, et portant intérêt au taux de cinq pour cent, payable à tous les six mois, l'intérêt n'étant pas compté durant les quatre premières années et augmentant jusqu'à un pour cent par année durant les quatre années suivantes, jusqu'au 1er janvier 1951.

La seconde série d'obligations, au montant de 17,310,000,000 marks-or, représente le montant des intérêts accrus sur les obligations de la première série au taux d'intérêt composé de cinq pour cent jusqu'au 1er avril 1933.

Le projet serait offert à l'Allemagne à cette condition qu'elle stabiliserait le mark suivant les recommandations contenues dans les rapports des experts étrangers consultés par le gouvernement allemand, en novembre dernier, et à cette deuxième condition qu'elle ramènerait l'équilibre du budget dans les limites de temps prescrites (six mois pour la stabilisation du mark et deux ans pour la réforme du budget).

On demanderait à l'Allemagne d'accepter une gestion financière de la part d'un conseil financier étranger qui résiderait à Berlin et dont les membres seraient nommés par l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Italie, par les Etats-Unis et les nations européennes neutres.

Le ministre des finances allemand serait président de ce conseil, mais n'aurait pas le droit de donner son vote dans les cas d'égalité de votes. Il serait obligé par la loi de suivre les avis des membres du conseil sur toutes les questions concernant la monnaie, la législation fiscale, les dépenses publiques, l'administration du trésor en général, les prohibitions financières et le contrôle des remises étrangères.

Si l'Allemagne manquait aux engagements faits par ce conseil de gestion, les puissances alliées pourraient unanimement prendre les mesures nécessaires en la circonstance et qui pourraient aller jusqu'à la saisie des revenus de l'Allemagne et l'occupation par les troupes des territoires allemands au-delà de la zone d'occupation actuelle.

Toutes les autres propositions en faveur de l'application de sanctions autres que celles stipulées ci-dessus devraient être abandonnées par les puissances alliées si l'Allemagne acceptait le projet offert par l'Angleterre. Une partie importante du programme est la proposition concernant les dettes entre alliés.

"Les dépôts d'or qui sont actuellement détenus par l'Angleterre en garantie des prêts faits à la France et à l'Italie durant la guerre serviraient au paiement de ces prêts et la part française des obligations allemandes applicables au paiement des dettes de guerre belges sera remise à l'Angleterre qui pourra l'accepter comme remboursement d'un montant égal de la dette française à l'Angleterre."

Les obligations de la première série au montant de 1,500,000,000

TOUT DE SUITE A LA BESOGNE

Le parlement fédéral s'ouvrira un mercredi (le 31 janvier) et continuera à siéger jusqu'au samedi.

Ottawa, 3. (S.P.A.) — On s'attend à ce que nos législateurs se mettent immédiatement à l'ouvrage, dès l'ouverture du parlement, le 31 janvier, sans prendre, comme c'était pourtant la tradition, le congé de fin de semaine qui suivra l'ouverture du parlement. Elle se fera un mercredi, cette année, alors qu'elle avait lieu d'habitude le jeudi.

D'ordinaire, le parlement s'assemble le jeudi et entend la lecture du discours du trône, après quoi il est ajourné au lundi suivant, dès que ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône ont commencé les débats. Cette année, on croit que les chefs de partis continueront les débats sans qu'il y ait l'interruption accoutumée.

Dès l'ouverture du parlement, cinq nouveaux députés feront leur premier discours. Ce sont les députés élus dans les divisions électorales d'Halifax, de Gloucester, Lanark, légalité et Jacques-Cartier. Le parti progressiste aura à cette session un nouveau chef dans la personne de M. Robert Forke, député de Brandon et successeur de M. T.A. Crerar à la direction du parti progressiste. Deux anciens députés progressistes siégeront à la Chambre du côté des libéraux, ce qui donnera une majorité de deux voix au gouvernement, alors qu'il se trouvait à lui en manquer une à la dernière session. Il y aura aussi de nouveaux sénateurs: M. O. Turgeon, ancien député de Gloucester, N.-B., siégera désormais au Sénat et un autre sénateur sera nommé dans l'Ontario pour remplacer le sénateur Prondfoot.

La messe en mer

UNE LETTRE DE LA DELEGATION APOSTOLIQUE

On nous communique la lettre suivante:

Ottawa, 20 déc. 1922.
Thos. Cook & Fils,
526 entée, rue Ste-Catherine,
Montréal.

En réponse à votre demande de renseignements du 15 courant à propos des documents exigés par les lois de l'Eglise pour célébrer la sainte messe à bord des paquebots, sur mer et sur les fleuves, j'ai le plaisir de vous informer que chaque prêtre doit être pourvu de deux documents, c. à d., du Célébrat de son Evêque et de la permission de dire la sainte messe sur mer. Cette permission, à présent, est donnée seulement par le Saint-Siège ou par la Délégation apostolique.

Agrez, Messieurs, mes sentiments distingués,
+ P. Di Maria,
Arch. Dél. ap.

Noël à l'hospice Auclair

La fête de Noël à l'hospice Auclair a été célébrée cette année avec l'éclat habituel. Les marchands de St-Jean-Baptiste, aidés des dames patronesses et des nombreux amis de l'institution, ont fait don de friandises et de jouets ainsi que d'objets utiles. La distribution de cadeaux aux membres du personnel, et surtout aux orphelins, fut un spectacle des plus intéressants. Le couronnement de la journée fut le grand dîner pour tous les membres de l'institution dû à la générosité de Mgr L.-A. Dubuc, P.D., curé de la paroisse.

Nouveau gérant

M. J.-Rosaire Pelletier, assistant-gérant à la banque d'Hotchellag, rue Ste-Catherine-est, près Saint-Denis, a succédé au Centre, vient d'être promu au poste de la succursale de la même banque, angle des rues Saint-Viateur et avenue du Parc.

Moins de bière

Londres, 3. (S.P.A.) — On a consommé cinquante pour cent moins de bière, en Grande-Bretagne, l'an dernier, qu'avant la guerre, d'après la *Brewers' Society*, qui attribue cette baisse, non aux progrès de la tempérance, mais aux taxes excessives, aux salaires peu élevés et au chômage.

Il s'est consommé 18,000,000 de barils de bière en 1922 en comparaison de 23,000,000 en 1921, de 26,000,000 en 1920 et de 36,000,000 en 1918.

Le navire "Marloch"

PARTIRA LE 6 JANVIER 1923 DE SAINT-JEAN-QUEST, N.B.

Le navire *Marloch*, dont le départ de Saint-Jean-Quest avait été annoncé pour le 5 janvier, ne partira que le 6. Les passagers enregistrés pour ce vapeur peuvent se rendre à Saint-Jean, N.-B., par les trains partant de la gare Windsor, à midi, tous les jours, excepté le samedi, et à 7.00 p.m., tous les jours.

Le train partant le 5 janvier, à midi, offre l'avantage d'arriver à la gare de Saint-Jean, N.-B., le 6 janvier, à 6.35 a.m. (heure de l'Atlantique) ce qui donne aux passagers suffisamment de temps pour déjeuner et visiter la ville avant de prendre le train de correspondance à 10.30 a.m. (heure de l'Atlantique) qui les conduira sans frais supplémentaires au quai du bateau à Saint-Jean-Quest. Des wagons-lits ordinaires supplémentaires sont le service direct de Montréal à Saint-Jean-Quest, de façon que les passagers puissent laisser leurs bagages dans ces wagons-lits pendant qu'ils sont dans la ville de Saint-Jean. Les passagers qui occupent les wagons-lits réguliers devront cependant, à St-Jean, aller occuper les wagons-lits supplémentaires.

Le train no 16 partant de Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m., vendredi, le 5 janvier, est le dernier train qui permet de se rendre au bateau. Les wagons-lits supplémentaires logent les passagers du bateau se rendront directement à côté du navire à St-Jean-Quest tandis que les passagers du navire occupant les wagons de jour feront rattachement à Fairville, vers midi, le 6 janvier, avec un train spécial de même ordre, se rendant directement au quai du navire.

Le train no 16 partant de Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m., vendredi, le 5 janvier, est le dernier train qui permet de se rendre au bateau. Les wagons-lits supplémentaires logent les passagers du bateau se rendront directement à côté du navire à St-Jean-Quest tandis que les passagers du navire occupant les wagons de jour feront rattachement à Fairville, vers midi, le 6 janvier, avec un train spécial de même ordre, se rendant directement au quai du navire.

et comme préventif, prenez les comprimés laxatifs, *Bromo Quinine*. La boîte porte la signature de R. W. Grove. (Assurez-vous que vous obtenez *Bromo*). 30c. Fabriquée au Canada.

TELEPHONE EST 3000

Aux Grands Magasins Dupuis

Costumes en Jersey

COSUMES en jersey ABSOLUMENT GARANTI TOUT LAINE, pour garçonnets de 2 à 6 ans; nuances unies ou combinées; modèle Oliver Twist tel que vignette: valeurs régulières 3.50 et 1.25, pour

2.89

—Au premier.
Voyez nos vitrines.

Couvre-Chaussures

COUVRE-CHAUSSURES pour garçons; modèle à une boucle; pointures incomplètes; 48 paires seulement, jeudi, la paire, 1.95



SOIES ET ETOFFES

CHINCHILLA BLANC 50 verges

CHINCHILLA blanc, 54 pouces; un tissu confortable et chaud, approprié pour manteaux de bébés. Valeur régulière 2.50, pour

1.95

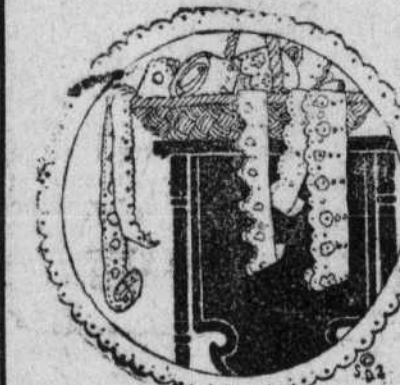
CREPE CANTON BLANC

CREPE CANTON blanc tout soie, 40 pouces; qualité ne s'éclairant pas, appropriée pour blouses, robes, etc., etc. Valeur régulière 3.95, pour

2.95

—Au rez-de-chaussée.

BRODERIE au RABAIS



BRODERIE étroite sur linon et mousseline, ainsi qu'entre-deux et passe-ruban, appropriés pour garnitures de lingerie de tous genres; la verge, .05

BRODERIE, 27 pouces; sur linon et mousseline suisse, appropriée pour robes d'enfants, volants, etc., choix de jolis dessins à jours, la verge, .79

BRODERIE de 18 pouces de largeur sur linon et mousseline suisse; jolis dessins appropriés pour cache-corset et lingerie, la verge, .49

—Au rez-de-chaussée.

SPECIAUX DU MATIN

EN VENTE A 9 HRS. TANT QUE LES LOTS DURERONT

JUPONS

JUPONS en batiste blanche de bonne qualité; garniture d'un large volant de broderie; couture sur galon; grands ordinaux; rég. 1.25 pour

.89

—Au premier.

PALETOTS

PALETOTS pour garçons; grands ordinaux 31 à 35; modèle Usinger, en frise brun pile; col transformable, grande ceinture; valeur de 12.00 pour

7.95

—Au premier.

Laine Shetland Floche

LAINE FLOCHE SHETLAND, marque Zodiac ainsi que laine à 4 brins, marque Bybb-lamb; choix de 18 nuances; en balles de 1 once; 428 balles, valant 15 la balle, pour

.11

—Au rez-de-chaussée



Occasions au Sous-Sol



vous pourrez vous procurer ici, demain, un briquet à gaz "Shoo-a-lite" pour seulement

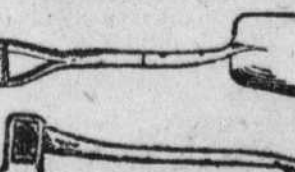
.59

Ce briquet s'enflamme immédiatement au contact du gaz, de la gazoline, etc. Même fonctionnement qu'un pistolet, ne marque jamais de produire l'étincelle. Il est moins cher, plus commode, plus pratique et moins dangereux que les allumettes

.59

Pierres de silex, chacune

.05



PELLES à fournaies en acier solide, manche

.69

HACHES à long manche, pour fendre le bois d'allumage

1.15, 1.75

LAINE D'ACIER "Supreme" no 0, pour nettoyer les ustensiles en aluminium, le verre taillé, les fenêtres, etc., le paquet

.10

Une Nouvelle Vadrouille Du All



VADROUILLES à 1.25

Epoissettes pour les murs: 1.25 et 1.50

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

R.-N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dupuis, Directeur-Gérant
rue Sainte-Catherine-est, 1777 Saint-André et Saint-Christophe.